

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2022

Délibération n° 2022 – 27/09/2022 – 3

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 5 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2022.**

Dijon, le 28 septembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Monsieur Charles FORJOT (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Madame Cyrine KHAZNADJI,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Madame Ninon VEILLÉ (procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Laetitia MARTINEZ,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Ordre du jour :

I)	Informations du Président.....	1
II)	Politique de site.....	5
III)	Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2023.....	21

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce premier conseil d'administration de l'année 2022-2023. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que vous êtes bien reposés parce que la dernière année universitaire a été éprouvante, je crois, pour la communauté dans son ensemble. Je pense que ça ne concerne pas seulement l'université mais je pense également aux représentants des institutions extérieures à l'université ou le travail a été aussi très dense, sortie de covid, beaucoup de réformes en cours qu'il fallait boucler avant les vacances et qui pour certaines sont encore en cours.

L'année qui se présente est une année un petit peu charnière puisqu'il va falloir préparer le contrat de site qui, je vous le rappelle, s'achève en principe fin 2023, la date actuelle c'est 31 décembre 2023 mais on sait très bien qu'il y a toujours des ajustements de calendrier qui sont organisés par le ministère quand on prend un peu de retard et ça arrive relativement régulièrement.

Donc on aura ce défi en perspective pour cette année, de préparer le prochain contrat avec l'ensemble des équipes, personnels BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs, tous les services centraux administratifs, les services des composantes, des laboratoires et c'est un gros travail que l'équipe de gouvernance mènera avec beaucoup de bonne volonté.

Ce conseil d'administration comporte 3 points dans son ordre du jour. Un point d'information, quelques informations que je vais livrer à votre connaissance, à supposer que vous n'en soyez pas informés par ailleurs ; un point qui a été ajouté récemment puisque nous avons des éléments de calendrier qui ont précipité un peu les choses sur la politique de site et puis un troisième point qui porte sur les orientations stratégiques, budgétaires et ressources humaines à venir, pour la campagne d'emplois 2023, pour pourvoir les postes à la rentrée 2023, dans un an et puis pour le budget initial qui est en cours de construction, pour 2023 également, année civile cette fois-ci.

I) Informations du Président

Le Président.- Pour rentrer dans le vif de l'ordre du jour, quelques informations.

La première information est un peu triste puisque nous avons célébré les obsèques hier de Jacques Vaudiaux. Jacques Vaudiaux est un ancien président de

l'université qui avait été président de 1978 à 1983. Il avait fait ses études de droit à Dijon, auparavant au lycée Carnot. Il est devenu professeur de droit, doyen de la faculté de droit, il a fait deux mandats, élu en 1973 et réélu en 1976. Il est devenu par la suite recteur de l'académie de Montpellier et inspecteur général de l'enseignement supérieur et de la recherche. Donc vraiment une très belle carrière de grand serviteur de l'État et de grand serviteur de l'université. Pour l'université de Bourgogne, Jacques Vaudiaux a porté des projets qui sont devenus des éléments structurants de notre communauté et qui existent encore aujourd'hui, sous une forme qui a pu être adaptée par la suite mais qui sont tout à fait remarquables. Par exemple, la création d'une commission des débouchés pour engager une réflexion sur la professionnalisation des études. Parce que parler des débouchés des étudiants, c'est se projeter dans leur avenir professionnel et dans les années 80 c'était tout de même se projeter dans l'avenir parce que ça ne fait pas si longtemps que c'est entré dans les mœurs à l'université. Il a créé la première journée portes ouvertes à l'université. C'est vraiment une institution, partout. Il a créé le centre de calcul de l'université de Bourgogne et puis enfin, mais pas des moindres, la création de l'Athénéum avec Claude Patriat. Donc des choses véritablement structurantes pour notre université. C'est avec émotion qu'on a célébré sa mémoire avec ses amis et sa famille. Il avait 88 ans.

On va revenir sur des informations plus en lien avec notre actualité universitaire et les projets universitaires. Au cours de l'été, deux bonnes nouvelles. La première c'est que l'Alliance Forthem d'universités européennes a été confirmée le 27 juillet donc c'est une excellente nouvelle. Avec les neuf universités qui participent à cette alliance, je vous rappelle, du Sud au Nord, Palerme, Valence, Dijon, Jyväskylä, Opole, Université de Lettonie, Sibiu, Agder et Mayence. Ça fait neuf universités et c'est une excellente chose parce que l'alliance Forthem change de dimension avec la fin de la covid, enfin la fin de la covid on verra ce qu'il en est, mais en tout cas avec le retour à une vie un peu plus normale et ce sont, d'ores et déjà, des actions de formation communes qui sont conduites mais aussi le développement de projets de recherche en commun, non seulement entre universités mais également dans le cadre des appels à projets européens. Nous avons pris des contacts très intéressants à Versailles, lors de la clôture de la présidence française de l'union européenne, le président de la République avait jugé intéressant de réaliser une conférence de toutes les alliances européennes à Versailles. J'y suis allé et en deux heures de discussion avec nos collègues de Jyväskylä, de Palerme, de l'université franco-allemande de Mayence, etc., je suis revenu avec trois projets, deux projets de recherche et un projet pour la formation. Donc vraiment, je crois profondément en cet élément de rayonnement et d'attractivité pour notre université. C'est un élément qui fait partie désormais de nous-mêmes.

Ça c'est la première bonne nouvelle. La deuxième bonne nouvelle c'est que, vous l'avez certainement lu dans la presse, la position de l'université de Bourgogne a été confortée dans le classement de Shanghai. Nous conservons notre classement entre la 501^e et 600^e place au monde ce qui nous place quand même dans le top 5 % des meilleures universités du monde. Donc c'est quand même une fierté qu'on peut avoir. Certains ont dit « oui vous n'êtes pas Harvard ou Yale ». Oui nous ne sommes pas Harvard mais en même temps on n'est pas à New York non plus donc on n'a pas le même tissu économique, la même dynamique, la même population. Oui, on n'est pas pareil bien sûr, mais n'empêche que nous, petits Bourguignons, 12^e région française, nous avons une université qui se classe parmi le top 5 % des meilleures universités du monde. Ce n'est pas de mon fait, c'est du fait de l'ensemble

de la communauté qui travaille dans les labos, dans les services, dans les amphis, chez les étudiants. Eh bien cette dynamique-là elle est précieuse, elle nous porte et nous permet d'être attractifs et de rayonner à l'international. A Shanghai, bon nombre de Shanghaiens ne savent même pas où se trouve Dijon.

Donc un satisfecit pour notre communauté d'autant plus que vous avez dû lire dans la presse qu'il y avait un tassement général des universités, eh bien l'université de Bourgogne résiste et au plan national elle grimpe d'un cran puisqu'elle était classée dans le lot 20-22^e en France et elle passe dans 17-19^e universités françaises donc on a une dynamique. Cette dynamique est confortée par d'autres résultats. Les classements thématiques ont fait apparaître que dans deux classements thématiques de médecine, Clinical medicine et Public health, nous progressions d'une tranche donc on prend 100 places dans ces deux domaines. Ce qui prouve finalement que la stratégie de recherche qui a été développée ici à Dijon depuis un certain nombre d'années porte ses fruits. Eh bien on ne peut que s'en féliciter. Je ne cite pas les autres domaines mais sincèrement bravo à tous et puis il y a toujours une part d'injustice dans ces classements parce que certains domaines ne sont pas classés car on ne correspond pas aux critères de classement, notamment il y a beaucoup de domaines en SHS ou on ne publie pas en anglais donc déjà on ne peut pas être recensés. Je pense au droit tout simplement. Et quand on publie en anglais il faut publier, en droit en tout cas, soit dans une revue américaine et si c'est dans une revue européenne c'est Cambridge ou Oxford. Sinon il y a deux revues asiatiques mais tout le reste est américain donc les chances d'être rankés sont totalement réduites à néant mais ça ne veut pas dire que les juristes, comme d'autres disciplines, ne participent pas à cette dynamique en matière de recherche qui porte l'université de Bourgogne et qui lui permet de rayonner au plan européen et international. Donc merci et bravo à ceux qui participent à ce succès même s'ils n'apparaissent pas dans ces classements.

Autres points d'actualité qui concernent les composantes et les laboratoires. D'abord je signalerai que le premier mandat de direction de l'Inspé d'Elsa Lang-Ripert qui est administratrice de l'université de Bourgogne, ici présente, avait pris fin au 31 août et elle entame un nouveau mandat après avoir pendant 5 ans, animé de manière tout à fait brillante l'Inspé. Brillante pourquoi ? D'abord parce que ça s'est bien passé dans un contexte extrêmement difficile de réformes successives sur lesquelles nous avons tous statué au cours des dernières années et qui ont totalement bouleversé la formation de nos futurs collègues de l'enseignement secondaire et primaire. Donc vraiment bravo parce que les choses étaient très difficiles à faire passer. Il a fallu batailler, on a négocié des choses qui n'étaient pas simples du tout, même entre nous, mais on y est arrivés grâce à toi Elsa, au travail et à tes équipes qui t'ont suivie, mais si elles t'ont suivie c'est parce qu'elles avaient confiance en toi. Le comité de sélection qui s'est réuni a été absolument unanime sur le bilan et sur les perspectives et a proposé, sans aucune hésitation, au ministère, de reconduire Elsa à la tête de l'Inspé, ce qui est fait depuis le 24 août. Donc bravo et bon vent.

Autre changement à la tête de l'UFR Lettres et Philosophie. Henri Garric avait un mandat qui prenait fin également au 31 août et lui succède Éric Heilmann qui avait précédé Henri Garric. Donc c'est un retour aux affaires. On a pu féliciter Éric Heilmann, ce matin, à la réunion des directeurs de composante et de laboratoire puisqu'il y a participé pour sa première rentrée en tant que nouveau doyen ou directeur de l'UFR Lettres et Philosophie.

Autre nouvelle tête à la tête d'un laboratoire cette fois-ci, c'est au Credespo qui est un laboratoire de l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Patrick Charlot n'a pas souhaité renouer avec un nouveau mandat. Il nous a précisé ce matin qu'il avait été directeur pendant 21 ans du Credespo. On peut le remercier pour cette longévité et pour tout ce qu'il a fait au service de son laboratoire, de l'UFR Droit et bien sûr de l'université dans son ensemble, parce que c'est un très beau laboratoire qui fonctionne bien, de manière harmonieuse, qui a porté beaucoup de beaux projets, qui a formé beaucoup de doctorants sous sa direction, c'est bien le rôle d'un laboratoire et donc cette fonction a été parfaitement accomplie. On peut souhaiter bienvenue à Elsa Forey qui prend sa succession à la direction. Elle sera entourée d'Alexandre Jeannin qui est historien du droit et de Christelle Coutant-Lapalus qui est privatiste, spécialiste de droit privé. Donc bon vent également à eux trois.

Enfin, autre nouvelle qui concerne là encore la direction d'une composante et c'est la même composante, l'UFR Droit, Sciences économique et politique. Alexis Mages, son doyen, m'a annoncé sa démission avec effet au 1^{er} septembre pour des raisons qui tiennent d'abord à l'enchaînement et la multiplication des réformes à réaliser, de certaines difficultés rencontrées avec les personnels BIATSS dans la mesure ou une partie d'entre eux sont partis pour d'autres fonctions ailleurs, ce qui est tout à fait normal mais c'est vrai qu'objectivement ça a affaibli une partie de la scolarité notamment parce que nous avons recruté immédiatement, dans la mesure du possible, des personnels pour leur succéder mais on sait très bien que quand on recrute des nouveaux personnels, il faut les former, il faut les accompagner, tout ça crée des difficultés en pleine rentrée. Un conseil d'UFR s'est tenu le 30 août pour prendre acte de sa décision. L'équipe décanale qui l'entourait est restée en place et donc après échange avec l'intéressé, j'ai nommé un administrateur provisoire. C'est Patrick Charlot qui se trouvant disponible du Credespo a été la victime toute trouvée pour réaliser cette administration provisoire, expédier les affaires courantes et surtout organiser les élections internes pour désigner un nouveau doyen.

Voilà pour les nouvelles têtes, les changements.

Dernier point d'information, ça concerne les 300 ans de l'université de Bourgogne. On a commencé à les fêter dès le 1^{er} mars. On avait fait une belle inauguration de ce programme de festivités. Les festivités vont se poursuivre dès cette rentrée avec un point d'orgue qui sera le 26 septembre prochain. Donc vous êtes bien évidemment tous invités à y participer à ces festivités. Si vous n'avez pas encore reçu d'invitation, ça va venir, c'est imminent. Et pourquoi le 26 septembre, je vous le rappelle même si on l'a déjà évoqué, c'est parce que c'est la date de l'avis favorable qui a été émis par le conseil du roi, au roi, pour créer l'université de Dijon dont l'unique composante était la faculté de droit, évidemment. Mais depuis on s'est largement étoffé, heureusement, et aujourd'hui nous sommes une véritable université pluridisciplinaire et qui brille dans de très nombreux domaines comme j'ai pu le rappeler tout à l'heure à propos de Shanghai. Donc le 26 septembre, soyez au rendez-vous, en tout cas on vous y invite, pour avoir un moment de convivialité, de festivité tous ensemble mais aussi de réflexion. Il y en aura pour tous les goûts et tous les caractères.

Voilà les informations que je voulais livrer à votre connaissance en ce début de ce premier conseil d'administration. Sauf si vous avez des questions, des observations... Rien de particulier, à ce moment-là nous pouvons passer au point n°2 qui concerne la politique de site de notre région.

II) Politique de site

Le Président.- C'est un point un petit peu moins festif, évidemment, parce que vous savez que nous sommes entrés dans une zone de turbulences depuis un peu plus d'un an dans le cadre de cette politique de site, dans le cadre de la COMUE.

Pour essayer d'apporter une solution ou des solutions, à mon avis majeures et essentielles, à ces difficultés, nous étions tombés d'accord avec l'ensemble des sept membres de la COMUE UBFC pour solliciter du Gouvernement la reconnaissance juridique d'un double siège social pour la COMUE UBFC, dans le but d'assurer l'équilibre territorial entre les deux pôles, - les deux pôles principaux parce que ce serait faire injure aux autres de dire qu'ils n'existent pas, ce n'est pas du tout mon propos bien entendu - mais entre les deux pôles principaux universitaires de Bourgogne-Franche-Comté que sont Besançon et Dijon. Les enjeux du double siège, on en a beaucoup discuté ensemble mais je crois qu'il convient de les rappeler, sont déterminants pour l'université de Bourgogne.

Je vous rappellerai simplement quelques éléments de l'enjeu lié à cet équilibre territorial. Actuellement 80 % des emplois de la COMUE sont basés à Besançon. Il en a résulté une inertie dans le dialogue avec les services de la COMUE, que chacun a pu éprouver tout au long de sa pratique professionnelle. Il en a résulté également une inertie certaine dans le traitement des dossiers et ça a posé véritablement des difficultés et ça nuit au dynamisme en matière de recherche et de formation à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le deuxième problème que soulève l'absence de double siège social est que l'université de Bourgogne apparaît de moins en moins comme une université et en tout cas plus comme la principale université de la région. Dans notre monde où la communication est essentielle pour exister, les infographies..., il suffit de lire la presse spécialisée mais aussi la presse généraliste. La presse spécialisée, je pense à l'AEF, je pense à News Tank. La presse généraliste, je pense au Monde par exemple. Je vais vous citer un exemple tout à fait caractéristique. Eh bien ces infographies font, petit à petit, disparaître l'université de Bourgogne du paysage universitaire. Je vous citais Le Monde à l'instant et on a parlé du classement de Shanghai. Lorsque le classement de Shanghai est tombé, bien évidemment on était heureux et comme tout président d'université qui se respecte je lis Le Monde, comme bon nombre d'entre nous, heureusement d'ailleurs, et j'ouvre la page du Monde du 17 août, pleine page sur Shanghai, qui annonce « les universités françaises se tassent, etc. » eh bien non, pas nous, justement, au contraire, on est plutôt dans une phase de consolidation et je lis l'infographie du Monde et, entre la 17^e et 19^e place nationale ou 501^e et 600^e place mondiale, eh bien ce n'est pas l'université de Bourgogne qui est citée, c'est l'université Bourgogne-Franche-Comté. Et c'est la n^{ième} fois que ça arrive et que je le constate. C'est tout à fait caractéristique du phénomène qui nous concerne. Si vous me permettez l'image, on se sent un peu comme la grenouille plongée dans le chaudron d'eau froide, dont l'eau se réchauffe petit à petit, et à un moment disparaît parce qu'elle s'est laissée un peu endormir par la douceur, torpeur qui s'installait. Eh bien, j'ai véritablement ce sentiment quand je lis les infographies qui, finalement, ne font que communiquer la perception que le monde extérieur a de la situation universitaire en Bourgogne Franche-Comté et qui préfigure évidemment ce qu'un siège unique à Besançon doit aboutir c'est-à-dire, à terme, le transfert des affaires universitaires, dans leur globalité, ailleurs que chez nous.

Vous comprenez bien que dans ces conditions, le rayonnement international et l'attractivité internationale de notre université pâtissent de cette situation institutionnelle qui nous lie à la COMUE, et pas seulement pour des questions d'image. Je vous rappelle que nous sommes sortis du classement de Leiden qui est le deuxième classement le plus reconnu dans le monde après Shanghai parce que Leiden refuse de classer les COMUE. Je vous rappelle également que malgré tous les efforts que nous avons fait et je peux vous garantir que nous en avons fait ensemble, au sein de la COMUE, le jury international a jugé que la COMUE était insuffisante pour garantir un rang international à l'ESR Bourgogne-Franche-Comté et c'est pour cela qu'il nous a retiré l'ISITE.

Enfin, et ça vous le savez, la COMUE souffre d'une crise politique, tout le monde a pu le constater, depuis janvier dernier, pour des tas de raisons, je ne vais pas refaire l'histoire mais dont la manifestation la plus évidente, à mes yeux en tout cas, est la tentative de sabotage du classement de Shanghai dont je vous ai projeté la preuve, la lettre, orchestré par le président de la COMUE UBFC qui a adressé un courrier à Shanghai pour demander à ce que la signature commune UBFC ne soit plus attribuée à l'uB, en omettant de préciser qu'il faudrait ventiler cette signature entre deux établissements, l'uB et l'UFC. J'aurais été parfaitement d'accord avec cette hypothèse, pas de problème. Mais le courrier n'était pas celui-là. Rappelez-vous, le courrier consistait à dire « pour rendre compte des justes forces académiques dans la région, cessez d'attribuer la signature UBFC à l'uB ». C'est pour le moins tendancieux. Alors aujourd'hui ça n'a pas marché parce que les résultats de la mi-août ont montré que nous sommes toujours dans Shanghai mais attention, c'est encore le syndrome de la grenouille, ça ne veut pas dire que ce courrier ne produira pas d'effet, pourquoi ? Parce que là les classements, c'est News Tank qui a publié ça à propos des classements thématiques, les classements sont faits selon recensement des publications jusqu'en 2020 donc il y a deux ans de décalage entre 2022 et les recensements. Donc on va voir. En réalité il y a une sorte d'inertie pour les classements, c'est pour les 5 dernières années donc 2015-2020 que nous sommes à ce rang-là. Donc c'est pour ça qu'il ne faut pas faillir dans l'effort que nous portons. Donc une crise politique dont la manifestation la plus évidente pour moi était celle-ci.

Une crise RH, ressources humaines, puisque les cerveaux ont commencé à quitter la COMUE, non pas à l'occasion de la crise politique de janvier dernier, mais bien avant, lorsque les personnels ont su que de toute façon ISITE c'était terminé. Et ça rejoint la troisième crise qui est la crise financière qui ne se produit pas encore, pas tout à fait. C'est qu'à l'issue de 2023, l'ISITE prend fin. Ce sont 10 millions d'euros qui vont ne plus être versés à la COMUE. Alors on va dire « 10 millions d'euros c'est beaucoup de projets ». Oui, c'est beaucoup de projets et une grosse partie de ces 10 millions d'euros sont affectés à des projets qui vont prendre fin, on va dire un peu naturellement et puis les porteurs de ces projets vont se positionner sur d'autres projets. La nature a horreur du vide et les gens ont déjà intégré tout ça. Mais une partie de ces 10 millions d'euros est affectée aux salaires de 18 personnels BIATSS et ces 10 millions d'euros permettent de dégager 800 000 euros de frais de gestion par an qui alimentent le budget de la COMUE pour financer d'autres emplois. A ce jour, et malgré mes interrogations en conseil des membres notamment, je n'ai eu aucune réponse des membres de la COMUE ou président de la COMUE sur le modèle économique à suivre dans 12 mois. Donc qui va payer les 18 personnels BIATSS, qui va rémunérer les autres personnels qui sont rémunérés grâce à ces

800 000 euros ? Aujourd'hui je n'ai que des fins de non-recevoir. Qu'est-ce qu'on devient, qu'est-ce qu'on fait ?

Donc ce modèle de coopération à l'échelle d'un site d'enseignement supérieur et de recherche comme le nôtre, qui s'appelle la COMUE, qui est d'ailleurs largement remis en cause partout en France et pour cause, la COMUE était censée être un établissement mais l'État - ce qu'on avait proposé ensemble avec les autres membres de la COMUE-, l'État n'a jamais accepté la double affiliation des enseignants-chercheurs aux établissements et à la COMUE, un peu sur le schéma de ce qu'on fait avec le CNRS ou l'INRAE, on travaille dans les mêmes labos mais statut professionnel différent mais on travaille ensemble et on participe à la même communauté scientifique. Eh bien l'État n'a pas accepté cette double affiliation donc la COMUE est un établissement universitaire sans universitaires. Un paradoxe à mon avis irréductible. Donc la question du double siège, pour y revenir, c'est une question d'importance majeure et cette importance majeure, chacun en avait conscience, puisque je vous rappelle que tous les membres d'UBFC, y compris son président, ont signé deux courriers, le premier à destination de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en novembre 2021 et à destination de l'ancien Premier ministre en avril 2022. Deux courriers qui aujourd'hui n'ont reçu aucune réponse officielle, je dis bien officielle. Pourquoi ? Nous attendons officiellement l'arbitrage de notre Gouvernement qui devrait nous être notifié demain. Qu'est-ce qui se passe demain ? Demain, nous avons été convoqués à une visio-conférence par le directeur de cabinet de la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Quand je dis « nous » c'est Macha Woronoff présidente de l'université de Franche-Comté, Dominique Grevey, président de la COMUE UBFC et moi-même. Les autres membres de la COMUE ne sont pas invités. Il semblerait que les conditions dans lesquelles nous avons interpellé le Premier ministre, c'est le directeur de cabinet de la ministre qui nous répond, c'est un peu étrange puisqu'on attendait plutôt une réponse des services du Premier ministre qui chapeaute l'ensemble du Gouvernement car la question du double siège mobilise Bercy, mobilise le ministère de l'Agriculture puisqu'on a un établissement agricole, etc., donc autant d'obstacles administratifs à lever. Ces conditions, d'abord l'absence de réponse, on avait demandé une réponse avant le 31 mai rappelez-vous, les conditions de la réponse laissent peu d'espoir en réalité quant à la réponse qui nous sera faite.

Si je vous dis tout ça c'est parce qu'il semble important que les représentants de la communauté se positionnent, nous sommes les représentants de la communauté, en tout début d'année, pour que notre université sache enfin quel va être son destin. L'objectif de ce point à l'ordre du jour, de nos échanges, du débat que nous pouvons avoir et de la décision que nous prendrons peut-être est de placer l'université de Bourgogne sur une trajectoire qui distingue bien deux choses, qui distingue d'une part la stratégie en matière de recherche qu'il faut, à mon avis, conserver au niveau ESR BFC et, d'autre part, la question du modèle institutionnel pour administrer cette stratégie de recherche et de formation parce qu'il y a quand même une dimension formation, une dimension vie étudiante qu'on ne peut pas nier mais on sait bien qu'au début c'était la stratégie recherche qui était prédominante et puis petit à petit... Or il semble également que, autant nous pouvons nous engager dans une COMUE avec double siège parce que respectueuse de l'équilibre territorial et de l'intérêt intrinsèque de l'université de Bourgogne mais aussi des autres établissements parce qu'il n'y a pas que nous dans l'affaire, autant le refus du double siège entérinerait définitivement le déséquilibre territorial existant et emporterait à

terme la disparition de l'université de Bourgogne. Alors est-ce que c'est le destin que nous voulons pour notre université, la seule classée dans Shanghai, la seule université européenne de Bourgogne-Franche-Comté, la seule université à assumer une stratégie pluridisciplinaire sans équivalent dans la région académique, ou bien est-ce que nous pouvons considérer que ce qui existe, ce qu'il est possible de faire, que le modèle institutionnel qui préside à notre avenir doit permettre à l'ensemble des parties prenantes de l'ESR de Bourgogne-Franche-Comté de se développer dans le respect de la particularité de chacune et de chacun. Il ne s'agit pas d'exercer une hégémonie mais de respecter la place de chacun dans notre environnement et notamment en élargissant le cercle des parties prenantes à cette construction, à cette collaboration, à des acteurs de l'ESR qui, aujourd'hui, ne sont pas membres de la COMUE et qui pourtant sont déterminants dans la politique de l'ESR que je crois nécessaire de mener à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Je pense bien sûr aux établissements de santé qui ne sont pas dans la COMUE, je pense aux ONR, organismes nationaux de recherche, qui ne sont pas dans la COMUE, je pense aux écoles d'ingénieurs, je pense aussi aux écoles publiques de très haut niveau qui sont aujourd'hui totalement exclus du champ de la coordination en matière de formation et de recherche sur le territoire.

Donc voilà, je lance le débat, je voudrais ici que nous poursuivions aussi les échanges que nous avons déjà entamés, que j'ai résumés à grand traits, et que nous puissions, à l'issue de ces échanges, prendre une décision engageante, de telle sorte que l'université de Bourgogne puisse se placer dans une dynamique institutionnelle renouvelée, à l'échelle de la grande région, dans l'optique de rayonner, de continuer à rayonner et d'attirer les talents, jeunes ou confirmés, dans ses formations, dans ses laboratoires, sur ses campus, mais en lien avec l'ensemble de ses partenaires actuels et à venir. Si je souhaite que nous puissions statuer aujourd'hui c'est aussi pour envoyer un signal positif, fixer un cap qui va permettre enfin aux hommes et aux femmes de notre communauté, mais aussi aux hommes et aux femmes de la COMUE et des autres établissements qui souffrent des incertitudes actuelles liées à la situation, eh bien à toutes ces personnes-là de s'en extraire. Je pense aussi que lorsque l'on est leader de l'ESR dans une région, et ce n'est pas un excès de fanfaronnade quelconque, eh bien cela implique des responsabilités, y compris celle d'impulser le renouveau de notre politique de site.

Voilà en long préalable ce que je voulais dire et j'ouvre la discussion bien entendu.

Luis le Moyne.

M. Le Moyne.- Bonjour à toutes et à tous. Je me permets d'intervenir. J'ai été animateur d'un des axes du feu PRES il y a près de 12 ans, j'ai été élu au conseil d'administration de la COMUE, j'ai été vice-président de la COMUE. Je pense pouvoir en parler de l'intérieur. J'ai donc été, en toute humilité, une des nombreuses chevilles ouvrières qui ont essayé de contribuer à ce que la COMUE fonctionne. On voit bien le bilan, nous sommes à la n^{ième} crise politique de la COMUE, si les premières auraient pu être mises sur l'autel des querelles de personnes, etc., force est de constater que les équipes se sont succédé et à chaque fois une crise politique survient et ce n'est, pour avoir connu avec beaucoup d'amitié, les nombreux acteurs de ces épisodes, ce n'est absolument pas la faute des personnes, ce ne sont absolument pas des querelles de personnes mais c'est bien une inadéquation structurelle qui conduit à des rivalités qui n'ont pas lieu d'être dans un territoire où l'on veut collaborer.

J'ai trois doctorants sous ma direction, tous les trois avec des graves problèmes de paie. Dans mon laboratoire cette situation est maintenant généralisée, ce qui veut dire que des fonctions essentielles voire primordiales d'un établissement ou d'une communauté d'établissements ne sont plus remplies.

Les personnels, à l'intérieur de la COMUE que j'ai, pour d'eux d'entre elles, embauchées, sont dans des situations de souffrance professionnelle donc, responsablement, il me semble que oui, il faut passer à autre chose, c'est inutile de continuer à cumuler les rivalités, les prises d'opinion, etc., cela dessert le territoire, cela dessert nos deux universités.

Aujourd'hui la COMUE est une structure ou il est pratiquement impossible d'accueillir de nouveaux membres donc ça augure peu d'évolution, peu de marge de manœuvre pour l'avenir. Prenons l'exemple de Poitiers, d'Orléans, d'Amiens, de tant d'autres universités qui ont subi ce que le Gouvernement a maintenant l'honnêteté de qualifier d'expérimentation. Nous avons été bons soldats, nous avons expérimenté comme Poitiers, Orléans, etc., nous pouvons aujourd'hui constater que ce n'est pas la COMUE qui répond à nos objectifs, à notre besoin de collaboration. Je répète qu'aussi bien à Besançon, qu'à Belfort, qu'à Dijon, à Auxerre, à Nevers, à Montbéliard ou ailleurs, l'ensemble des collègues veut travailler ensemble mais aussi que l'identité, les marges de manœuvre, la capacité à participer aux réunions, à exister, soient aussi respectées. Il me semble, je vous le dis, pour un Nivernais qui a, pendant pratiquement deux ans, fait les trajets hebdomadaires à Besançon, la capacité que nous avons à faire vivre la COMUE dans son état actuel est assez limité. J'ai essayé, nous avons été nombreux à essayer en toute responsabilité. ISITE n'étant plus là, quel est le sens de cette structuration ? Nous sommes à un an, un peu moins, de la fin du contrat de site, il est responsable de se poser la question et de dire que oui, dans cet état de chose, ce n'est peut-être pas la meilleure structuration, réfléchissons d'ores et déjà à d'autres possibilités. Une nouvelle fois les débats s'opposeront, oui c'est la vie, mais le constat aujourd'hui n'est pas bien brillant sur la visibilité, sur le rayonnement de nos universités au sein de la COMUE et de la COMUE elle-même. Voilà ce que je voulais apporter à ce débat que tu as lancé.

Le Président.- Merci Luis.
Marie-Geneviève Gerrer.

Mme Gerrer.- Moi je dirais que dans tout partenariat il faut que chacun trouve son intérêt. L'intérêt de l'université de Bourgogne c'était l'ISITE principalement, on peut dire. Maintenant que l'ISITE n'est plus, je ne comprends pas non plus l'intérêt que l'université de Bourgogne aurait à rester dans cette structure qu'on nous a effectivement vendue comme un paradis et comme le bien-être de tous les partenaires. En fait, ça fait 13 ans qu'on parle de bien-être, ça devient une utopie qui n'est pas accessible, qui nous fait perdre un temps considérable, une énergie considérable. Moi je trouve que l'idée que tu as proposée Vincent, d'aller vers autre chose, bien sûr de construire car il ne faut pas abandonner les partenaires qu'on avait mais construire autre chose avec eux, ça me semble vraiment une solution à laquelle il faut réfléchir et qu'il faut construire avec tous les partenaires et les élargir comme tu l'a proposé.

Le Président.- Merci Marie-Geneviève.
Denis Hameau.

M. Hameau.- Pour avoir suivi les différentes saisons et les différents épisodes de la COMUE, pour Dijon métropole en tout cas, je m'exprime au nom de François Rebsamen et de la communauté de la métropole, on considère que tous les efforts ont été faits, tout a été tenté y compris une proposition minimale, le double siège, puisque n'avoir qu'un siège, pour l'uB, ça a été très bien dit, c'est accepter de disparaître. Il faut dire les choses. Le président l'a dit d'une façon plus politiquement correcte et moi qui fait de la politique, je vais le dire d'une manière moins politiquement correcte. Ce n'est pas au moment où on fête les 300 ans de l'université à Dijon, que Dijon métropole peut accepter qu'elle disparaisse. C'est juste pas possible, ça c'est important de le dire. Une fois qu'on a dit ça, on le sait bien, ce n'est pas le problème de la recherche, les chercheurs, les laboratoires, on le sait bien, où qu'ils soient, sont dans l'excellence, recherchent cette excellence et font ce travail de coopération qui existe, ils sont brillants, ils vont chercher vraiment le maximum, obtiennent à la fois des labellisations, à la fois une reconnaissance de leur excellence. Ils savent le faire. Ce n'est pas le sujet pour la région.

Le vrai sujet et ça a été beaucoup travaillé et c'est dommage que le jury ISITE ne l'ait pas vu, mais je pense que l'État avait quand même une forme de double jeu au sens où on voulait une COMUE un peu expérimentale pour voir si les gens pouvaient travailler ensemble, ça a été fait, mais au fond on voulait une gouvernance unique et on voulait aller vers une fusion. Moi c'est comme ça que je l'interprète. Ça fait 6 ans que je vois ça, 6 ans que tout le monde fait des efforts et quand je dis tout le monde, c'est vraiment toute la communauté universitaire régionale, je pense que l'uB fait des efforts et que l'UFC fait des efforts. Tout le monde essaie de faire des efforts et si le point de départ est biaisé, alors on peut tous essayer de tirer dans tous les sens, il y a un moment ça ne correspond pas aux attentes de la majorité et de chacun. Donc il faut bien se mettre d'accord sur les attentes de départ pour ensuite construire ensemble quelque chose dans la confiance. Je suis arrivé en 2016, donc ça fait un petit moment, ce qui m'a frappé au début c'était le manque de confiance qui existait entre les acteurs, non pas de la recherche, mais plutôt dans la gouvernance parce que les choses n'étaient pas claires.

Donc pour Dijon métropole, évidemment nous on soutient parce que cette force de la recherche, il ne faut pas la perdre parce qu'il faut capitaliser là-dessus pour trouver un modèle qui corresponde et qui permette d'amplifier cette dynamique parce qu'en fait c'est ça, on est capable, on a démontré, donc ce n'est pas le sujet et à travers, peut-être, un nouvel outil de coopération, à travers une autre manière de travailler ensemble, de reposer les choses de manière plus claire, trouver le bon modèle, l'inventer. Probablement qu'il faudra faire ça pour démarrer une autre étape pour l'université de Bourgogne parce qu'évidemment elle nous est chère et on y tient. C'est une vieille dame de 300 ans mais qui est très moderne et qui a des capacités, on l'a vu avec le classement de Shanghai et bien d'autres choses, et pour l'ensemble des acteurs de la région, parce que c'est à Belfort qu'on fera l'hydrogène c'est pas à Dijon par exemple. Je prends un exemple de recherche vraiment important pour le territoire au sens large. Nous on pense qu'après avoir tout essayé, beaucoup œuvré, passé des nuits à essayer d'écrire des bons compromis, il faut, à un moment donné - je souscris à tout ce qui a été dit avant, tout le monde a fait des efforts, il n'y a pas à chercher qui est coupable de quoi, on a dépassé ce stade-là -, prendre le meilleur et construire et capitaliser là-dessus et trouver un nouveau modèle qui permette de créer une nouvelle dynamique. Pour la métropole, on

soutiendra la position du président et de la communauté universitaire de l'uB en ayant en tête cette proposition positive car il ne s'agit pas de dire « on n'y est pas arrivé, on a échoué », on a essayé, on a des choses qui sont dans le capital, qui sont dans la capacité à faire, qui existent. A partir de ça on peut construire un modèle qui, je l'espère, fonctionnera. En tout cas il faut tirer les leçons de tout ça pour avancer.

Le Président. - Merci Denis. Ce matin nous avons eu une réunion avec l'ensemble des directeurs de laboratoire et de composante de l'université. On a évoqué la discussion que nous allions avoir cet après-midi en conseil d'administration. Lorsque j'ai évoqué la possibilité de reconstruire quelque chose, prendre la décision de s'engager dans la reconstruction d'un modèle institutionnel différent tout en conservant ce qui fonctionne au plan scientifique, au plan formation et vie étudiante, c'est très important, ça n'a soulevé aucun émoi. Plusieurs d'entre nous étaient présents ce matin, alors je ne sais pas ce que le silence veut dire. En droit qui ne dit mot consent, ce n'est pas tout à fait vrai mais dans un certain contexte ça l'est. Mais là, en tout cas, ça n'a pas fait l'objet d'une seule remarque, absolument pas et il y avait tout le monde. C'est une question qu'on avait abordée, comme avec vous, à de très nombreuses reprises c'est-à-dire qu'on a été totalement transparent sur ce qu'on avait demandé, sur ce qu'on voulait, ce qu'on exigeait pour exister, parce qu'on en est là. Et en réalité derrière chacun d'entre nous, il y a une partie de communauté qui partage l'analyse et qui partage la volonté, non seulement de poursuivre les collaborations, ce n'est pas le problème, mais de les poursuivre dans un autre cadre institutionnel. Je crois que c'est là le point certain et si vous en étiez d'accord, je pense que nous pourrions prendre une décision qui d'abord, acte, à terme, le retrait de l'uB de la COMUE. Mais une décision qui serait une décision d'ouverture et d'espoir, c'est-à-dire une décision qui ne préjuge pas de la nouvelle forme de collaboration parce que ça suppose de la déterminer avec des partenaires et il n'est pas question que l'uB joue des gros bras en disant « ça va être ça » et on impose ça à tout le monde, sans concertation. Pas question, ça n'est pas audible par nos partenaires, avec tous les acteurs de l'ESR en Bourgogne Franche-Comté.

La deuxième précaution, à mon avis, c'est qu'il ne faut pas préjuger des partenaires parce que l'enseignement supérieur et la recherche de Bourgogne-Franche-Comté a besoin de toutes les forces en présence et je crois profondément, j'ai cette conviction, qu'il nous faut tendre la main à tous les acteurs de l'ESR en BFC parce que chacun d'eux peut parfaitement participer à ce qui nous anime et aux domaines dans lesquels nous pouvons faire valoir des forces au plan régional.

Et la troisième précaution, c'est de ne pas se précipiter, de prendre le temps de réfléchir, prendre tout de même une décision mais avec du temps pour engager une négociation, une concertation, une coordination des souhaits, des besoins de chacun, en accord avec l'État qui, je n'en doute pas, nous accompagnera parce que l'État est conscient des difficultés que nous avons rencontrées et que nous continuons de rencontrer en Bourgogne-Franche-Comté. Avec l'État donc qui nous accompagnera dans la construction d'une nouvelle trajectoire.

Et puis ce temps fait que nos projets communs, parce que nous avons des projets communs, nous avons des projets extrêmement importants pour tout le monde, pour l'ensemble des acteurs même au-delà de ceux de la COMUE d'ailleurs, nos projets communs doivent pouvoir se poursuivre pendant toute cette phase d'engagement ou nous allons parler, échanger, discuter, construire, cette période de transition, c'est un mot très à la mode en ce moment, mais il faut prendre ce temps pour que les projets communs se poursuivent pendant la transition mais aussi bien

après cette transition. C'est donc bien un message et une décision qui se placent sur le long terme avec nos partenaires qu'il faut adopter me semble-t-il.

Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Je ne vous cache pas que je suis à la fois surprise et pas complètement surprise, mais ce qu'on vit aujourd'hui et depuis plusieurs mois c'est quelque chose contre lequel on avait mis en garde dès nos premiers communiqués de 2015 et même avant. D'autres avant moi au CA, pour le SNESUP, ont mis en garde que c'était ça qui allait arriver, vous pourrez regarder nos anciens communiqués, il n'y a rien de très surprenant. J'entendais dire que l'État ne jouait pas totalement franc jeu en nous poussant vers la fusion mais les COMUE ont été créées pour ça et la communication là-dessus était claire, c'était une étape transitoire vers la fusion donc je suis un peu surprise qu'on découvre qu'on veuille aller vers la fusion et que ce ne soit pas un système durable et viable de fonctionnement pour les universités. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

Sur la proposition de sortir de la COMUE, nous on n'a jamais voulu y entrer donc si vous proposez d'en sortir, je pense qu'on vous suivra. Après, d'un point de vue pratique, ce qui me soucie le plus c'est que le temps de la construction d'autre chose n'est pas incompressible, ça va prendre du temps et ma préoccupation, à vous écouter, est l'avenir des doctorants, des personnels administratifs. Est-ce qu'on va encore longtemps faire durer cette incertitude sur les personnels de la COMUE. Même décider d'en sortir, si on ne sort pas avec des solutions et des choses claires pour ces personnels, je suis embêtée par rapport à ça dans la proposition qui nous est faite aujourd'hui. Juste de retirer mais sans réfléchir de façon précise à ce qui devient de l'administration des choses et des êtres qui sont à la COMUE, c'est plutôt le sens de mon intervention que je voulais faire là.

Le Président.- C'est peut-être parce que ce n'est pas vraiment une sortie, c'est un non-renouvellement du contrat de site, un non-renouvellement d'engagement dans la COMUE. L'idée, alors techniquement ça revient au même, c'est un retrait, l'idée c'est d'arriver à une phase de transition, en douceur, de telle sorte précisément que le sort des personnels qui, à mon avis, aujourd'hui, est de toute façon obéré par la perte d'ISITE et des financements ISITE, que ce sort là puisse être intégré dans nos politiques d'établissement internes pour ensuite essayer de récupérer, pour ceux qui sont à Dijon par exemple, dans nos effectifs, les collègues qui travaillent actuellement à la COMUE. C'est-à-dire que je vois bien toute l'inquiétude qui a été celle des personnels durant ces derniers mois, pour ne pas dire depuis qu'on a perdu l'ISITE en réalité. Parce que si certains personnels sont partis spontanément c'est parce qu'ils étaient inquiets sur l'avenir de la COMUE, ils ont bien compris qu'ils ne feraient pas carrière à la COMUE. Quand vous perdez 10 millions par an et que votre budget c'est 30 tout compris, ce n'est pas possible, ça ne peut pas tenir, en tout cas pas avec l'ambition qui était celle de la COMUE à l'origine. Donc oui, cette question qu'on a déjà abordée et sur laquelle je me suis déjà engagé en tant que président de l'uB, c'est que nous ferons le maximum pour intégrer les personnels de la COMUE qui le souhaite, dans nos effectifs, quel que soit leur statut, soit en tant que fonctionnaire parce qu'il y en a, soit en tant que contractuel et il y a d'ores et déjà des recrutements qui vont aboutir à cela puisqu'on reçoit régulièrement des CV et des candidatures spontanées de personnels qui travaillent actuellement à la COMUE.

Mme Cénac.- Mais concrètement pour les doctorants qui ne sont pas payés depuis plusieurs mois, qu'est-ce qu'on peut faire ?

Le Président.- Concrètement, aujourd'hui, qu'est-ce que l'uB peut faire pour les doctorants qui ne sont pas payés ? Rien, parce que le traitement de la paie des doctorants se fait à la COMUE. J'ai attiré l'attention des membres depuis plusieurs mois sur les départs, parce que le service RH de la COMUE était composé de 6 personnes dont le directeur des RH. Le directeur des ressources humaines est parti au mois de juin, je ne sais pas s'il est remplacé, je n'ai aucune information. Sur les 6 personnels il y en a trois qui sont restés, les trois, m'a-t-on dit sont des juniors dans le sens où ce sont des gens qui ont peu d'expérience du métier et qui de toute façon à trois ne peuvent pas gérer la paie de 500 doctorants. J'ai attiré l'attention des membres en disant « attention il faut régler la question très rapidement », bien avant le mois de juin dernier, pourquoi ? Parce qu'on sait très bien que quand la paie est réalisée, l'effet se produit 2 mois après, 6 à 8 semaines après, c'est à peu près les délais. J'ai donc dit « si au mois de juin on n'est plus capable de faire la paie, au mois de septembre nos doctorants ne seront pas payés ». J'ai eu des retours de... Luis le Moyne en a parlé tout à l'heure, on en a parlé en marge, j'ai été interpellé par le SNPTES sur cette question, on a des doctorants qui ont reçu des avances qui étaient totalement disproportionnées par rapport à leur revenu prévisible, à qui aujourd'hui on demande de restituer le trop-perçu alors même qu'ils ne sont pas en mesure de savoir quels étaient leurs droits dans ce qui leur a été distribué, sans aucune visibilité. Je l'ai dit, j'ai attiré l'attention de mes partenaires sur le risque de mouvement social, à la rentrée, par les doctorants qui seraient mécontents de ce système. Voilà ou on en est, pas de réponse, fin de non-recevoir. Peut-être qu'on peut mettre d'ailleurs un bâton supplémentaire dans la case problèmes de gouvernance et problèmes politiques au sein de la COMUE et on a plein d'exemples de problèmes de paie, mais pas que pour les doctorants, également pour les personnels de RITM BFC qui sont payés en avance. Il faudra qu'on m'explique comment un projet qui existe depuis plusieurs années, on est encore en train de faire des avances à des gens qui sont embauchés depuis plusieurs années.

Je ne sais pas ce qui se passe, je ne comprends pas ce qui se passe mais aujourd'hui je ne peux rien faire, l'uB n'est pas l'employeur de ces doctorants, nous les hébergeons, nous les formons. On fait tout ce qu'on peut et je m'engage à les accompagner, à accompagner tout étudiant doctorant qui serait en difficulté, on a des solutions financières, on a des solutions d'hébergement d'urgence, on a la RIE, on l'a fait pour d'autres.

Autre problème, inscription des doctorants. Le Crous estime qu'un étudiant qui vient de valider son M2 et qui va s'inscrire en doctorat au mois d'octobre ou novembre, on se sait pas trop parce que ça passe aussi par la COMUE, n'est plus un étudiant. Donc les étudiants sont sommés de quitter leur chambre aujourd'hui 1^{er} septembre, alors que nous avons fourni les attestations des directeurs de thèse comme quoi ils vont être pris en thèse. Est-ce que je multiplie les exemples de dysfonctionnement ? Pardonnez-moi ce jugement, c'est insupportable, ce n'est pas supportable et on ne peut pas masquer les difficultés qui sont rencontrées par les étudiants, personnels étudiants et qui viennent des dysfonctionnements. Je l'ai dit publiquement, c'est dans les verbatim, je l'ai dit publiquement, on va droit dans le mur. Voilà les réactions qui sont celles de l'institution COMUE. Le CROUS aussi pourrait être un petit peu plus souple et ça je l'ai dit lors de la réunion enseignement supérieur et recherche, animée par la rectrice de région académique

mardi après-midi. Et j'ai interrogé la directrice générale du CROUS sur ce point parce que j'estime que le CROUS peut appliquer les règlements qui lui sont applicables et les respecter mais il peut le faire aussi parfois avec la souplesse que nécessite l'intelligence des situations.

Stéphanie Dauphin-Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Je voulais dire que j'étais quand même un peu désorientée par la tournure que prend le CA. Sur une question aussi importante, j'aurais apprécié, sur l'ordre du jour, qu'il soit indiqué très clairement qu'il y aurait un vote parce que certains d'entre nous, sommes représentants syndicaux et quand il y a des questions aussi importantes on consulte nos adhérents. Là, moi je ne me sens pas de voter sur des questions aussi essentielles sans avoir consulté la section du SGEN cette semaine. Ensuite, je suis aussi un peu désorientée parce que vous avez annoncé qu'on allait débattre sur l'existence ou non du double siège et puis en fait on voit que les débats glissent vers la sortie de la COMUE alors de quoi parle-t-on ? Le double siège moi je veux bien mais je ne crois pas que ce soit ça qui va résoudre tous les problèmes notamment financiers, de paiement des personnels d'UBFC.

Et puis sortir de la COMUE, on peut en discuter mais est-ce que c'est le bon endroit pour ça ? On peut décider, je n'irai pas, pour les raisons que j'ai exprimées, jusque-là aujourd'hui, mais si on décide aujourd'hui de sortir de la COMUE, qu'est ce qui va nous garantir que les autres ne vont pas continuer la COMUE sans nous ? C'est quand même un risque important qu'on prend. C'est ça qu'il faut clarifier. Parce que est-ce qu'on veut continuer tout seuls ou est-ce qu'on veut continuer dans une convention de partenariat que vous nous avez un peu vendue, entre guillemets, et je ne veux pas parler méchamment ou péjorativement mais c'est vrai qu'on avait commencé à débattre d'un nouveau modèle dans les CA précédents et je trouvais que l'idée était intéressante et à creuser, mais si on sort de la COMUE et que les autres disent « nous on continue la COMUE sans vous », la convention de partenariat on va la faire avec qui ? S'il y a dissolution de la COMUE, je pense que c'est plutôt au CA d'UBFC de se prononcer plutôt que nous. Et puis, effectivement, comme disait Peggy, il faut voir un peu plus loin, qu'est-ce qu'on fait, comment ? Moi je suis tout à fait prête à discuter de l'avenir, mais ce que les années précédentes ont montré, c'est qu'effectivement, il y avait des soucis de fonctionnement qui sont indéniables, mais dans le paysage actuel c'est quand même un peu dangereux de se replier sur l'uB toute seule. Il me semble qu'on doit quand même continuer à travailler avec les partenaires régionaux. Là on ne parle qu'entre nous donc on ne peut pas vraiment faire la discussion qu'au niveau de l'uB. Est-ce que les autres sont d'accord pour continuer avec nous ou pas, comment ?

J'ai cru comprendre que le rendez-vous de demain vous a été annoncé en début de semaine, quand on a reçu la modification de l'ordre du jour et tout ça va un peu vite, mais pour moi ça va aussi un peu trop vite, si c'est pour prendre des décisions de l'importance...

Le Président.- D'abord, je crois qu'on en a parlé au cours des cinq ou six derniers CA, ça c'est le premier point. Ensuite, nous en avons parlé au cours des quatre ou cinq dernières rencontres avec les organisations syndicales auxquelles vous appartenez. On a abordé les choses dans mon bureau, de manière très claire, comme avec l'ensemble des organisations syndicales de l'établissement.

Sommes-nous seuls ? Non et nous ne serons pas les seuls à sortir mais je ne veux pas parler au nom des autres établissements qui doivent également faire leur travail en interne.

Sommes-nous sur une position de repli ? Certainement pas. Je vous rappelle que nous sommes la seule université européenne de Bourgogne-Franche-Comté. Donc imaginons que nous nous replions, ce serait vers Jyväskylä, Palerme, Valence, Mayence, Opole, Sibiu, ce qui est un repli somme toute très ouvert sur le reste du monde.

Quant à la forme, oui nous avons envisagé une CCT, une convention de coordination territoriale. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, si aujourd'hui nous disions, « on quitte la COMUE, on va vers une CCT », imaginons que les partenaires avec lesquels nous avons des échanges informels et j'en ai depuis des mois et des mois nous disent « nous on verrait plutôt ça ou ça qui est prévu dans le code de l'éducation », on refait une délibération, on recommence, qu'est-ce qu'on fait ? Non je crois au contraire qu'il faut, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne pas préjuger de ce que nous construirons, parce que nous ne le construirons pas tout seul dans notre coin, parce qu'à ce moment-là, oui effectivement, on pourrait dans notre coin, décider qu'on fait ça et terminé. Ce qui à mon avis ne représente aucun intérêt. Faisons en sorte de nous référer aux dispositions légales existantes c'est-à-dire au code de l'éducation, ce qui nous permet non seulement d'ouvrir toutes les possibilités, de ne nous enfermer dans aucune et de montrer à nos partenaires que nous sommes à leur écoute, c'est essentiel. Et ça je crois que oui et nous ne serons pas seuls je peux vous le garantir. Maintenant je ne vais pas parler à la place d'établissements qui ne sont pas présents ou représentés ici bien entendu.

Maxence Roulliat.

M. Roulliat.- Je voulais rebondir sur certaines choses et apporter aussi le point de vue d'une partie des étudiants. Et en plus je suis membre du conseil d'administration de la COMUE et ce n'est pas un rôle, qu'en tant qu'administrateur de la COMUE, on pourra avoir, que de tendre vers une dissolution de la COMUE dans le sens où la COMUE est avant tout une fédération d'établissements. Donc c'est aux établissements de mener cette ligne de conduite. Ce qui avait été évoqué et que j'avais demandé au président Grevey, quelle était la suite qui était envisagée notamment par le conseil des membres concernant l'avenir de la politique de site, élément qui n'avait pas forcément fait consensus au niveau du conseil des membres, de ce qui nous avait été répondu. Mais ce n'est pas quelque chose que seul le conseil d'administration pourra prendre. Dans tous les cas le conseil d'administration va avoir son champ au niveau de la vie interne de la COMUE mais il y aura le champ du conseil des membres et avant tout des établissements. On ne peut pas, entre guillemets, pousser dehors les établissements en leur disant « c'est terminé la COMUE, on jette tout ». C'est avant tout à eux.

Ensuite, concernant la vision qu'on peut avoir sur cette problématique. Ça fait deux ans que je suis au conseil d'administration de la COMUE, je me suis investi, on s'est investi sur la constitution, sur la rénovation des statuts qui n'ont jamais vu le jour, on a travaillé, fait de nombreux groupes de travail, jamais rien n'a été présenté et il y a aussi une certaine difficulté dans la construction de différentes choses. On participe particulièrement aux questions de formation et de vie étudiante, bien entendu, et il y a une chose qui est paradoxale c'est que dans ce système-là on est tendu vers le fait d'avoir beaucoup plus de liens avec nos homologues de Franche-Comté, de n'importe où de Franche-Comté, mais on n'aura pas cette même

proximité avec nos collègues qui sont sur Dijon-même, alors qu'on va pouvoir avoir beaucoup plus de liens avec eux. Je prends les partenaires avec qui on peut aller. Je suis externe en médecine et suis énormément au CHU. Alors que dans le travail global le CHU est membre du CA de la COMUE, il y a ce travail qui se fait mais pour autant on ne pourra pas avoir de travail sur des questions de formation, sur des questions de vie étudiante alors qu'elles sont essentielles. Et c'est vrai qu'il y a cette nécessité, et je rejoins tout à fait ce que tu as pu dire Vincent, on a travaillé, on s'est beaucoup investi, tout n'est pas à jeter, très loin de là, notamment sur le travail à l'échelle de la région, sur le fait de se rejoindre, de porter des choses avec l'ensemble des étudiants de la région, il y a énormément de choses qui sont très pertinentes mais effectivement, sur l'outil dans lequel on le fait, au vu de ma petite expérience en tout cas mais qui est assez engagée, oui on a l'impression qu'on est au bout d'un système qui a subi plusieurs crises, qui ne semble pas avoir de projection sur comment il peut se reconstruire. J'étais là quand on a eu l'annonce de la fin de l'ISITE, on a eu un CA de la COMUE qui a d'ailleurs été un peu tendu, ou on s'était dit, il va falloir qu'on trouve des projections d'avenir. On est à un an de ce CA et on n'a toujours pas de projection d'avenir.

Donc effectivement, il y a des vraies questions. Moi je pense qu'on a aussi besoin de savoir ou est-ce qu'on est pour savoir ou est-ce qu'on va, et actuellement ça me paraît très compliqué de ne pas marquer un « la », prendre une décision sur le système actuel pour aller vers le suivant. On ne peut pas jouer sur cinquante mille tableaux, c'est déjà ce qu'on a fait depuis plusieurs mois. Il y a des choses qui ont été préparées, qui ont été présentées ici, donc effectivement on va avoir une phase de construction mais est-ce qu'elle n'est pas aussi profitable, plutôt qu'une phase de guerre, vu la situation politique dans laquelle on est.

Le Président.- Merci Maxence.
Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat.- Je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit Maxence puisqu'effectivement, en premier lieu, il est d'abord nécessaire que les établissements se positionnent sur la trajectoire qu'ils souhaitent, eux. C'est vraiment le premier pas et ensuite, il ne s'agit pas d'acter une sortie immédiate de la COMUE mais plutôt d'acter la position de l'uB à l'issue du contrat de site, c'est-à-dire fin 2023, justement pour laisser le temps de réfléchir et un temps de concertation pour la reconstruction d'une nouvelle dynamique, avec un outil qui, comme le président l'a dit, restera à discuter, même si effectivement il y a déjà une réflexion sur des outils. Cette réflexion n'est pas du tout fermée mais au contraire très ouverte pour intégrer un maximum de partenaires qui souhaiteront y participer. Cette position-là nous laisse le temps, justement, de reconstruire, de traiter la question des personnels, d'ici la fin de ce contrat de site.

Le Président.- Cédric Clerc

M. Clerc.- Oui, Cédric Clerc pour le SNPTES. Je pense que quasiment tout a été dit. Le SNPTES est conscient de toutes les problématiques qu'on a rencontrées. Comme l'a dit Marie-Geneviève Gerrer, la perte de l'ISITE a complètement cassé la structure, puisque ses financements accompagnaient, comme vous l'avez dit, le fonctionnement de la structure, permettait de payer des salaires, d'entretenir tout ça. Sans l'ISITE, c'est ce qu'on pressentait, ça devient très

compliqué. S'ajoutent les problèmes de gouvernance, de crises un peu politiques, on va dire, ou autres qui font qu'on est dans une impasse. C'est ce qu'avait déjà révélé le SNPTES. Comme le disait Peggy, au départ on n'était pas trop favorable sur ce genre de structure, on s'est même posé la question un temps si la fusion qui avait été envisagée il y a une dizaine d'années, il me semble, n'aurait pas été une solution. Mais est-ce qu'on était prêts, tous collectivement, pour aller vers ce modèle, ce n'est pas évident. Les choses se sont faites, même si ça fait une dizaine d'années en fait que ces regroupements étaient déclenchés, il y a eu un coup d'accélérateur énorme et je pense que peut-être, des communautés n'étaient pas prêtes à entrer dans ce nouveau modèle. Toujours est-il qu'aujourd'hui, le SNPTES s'est interrogé, on a communiqué aussi sur la question, à savoir que des partenariats, notamment territoriaux au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté ça nous paraît essentiel. Pour être dans les laboratoires, dans les composantes, on sait que les collègues travaillent ensemble et c'est bien aussi, même si on a des collaborations internationales, d'avoir un tissu local qui fonctionne et qui permet de répondre aux attentes du tissu économique et social local. Donc ces collaborations nous semblent essentielles mais il faut effectivement trouver un modèle qui permette à chacun de s'y retrouver et surtout de fonctionner. Comme Luis le Moine l'a dit, et d'autres également, la question des doctorants aujourd'hui est un peu catastrophique. On vous en a informé récemment, on est contacté par des collègues doctorants contractuels qui ne savent plus où ils en sont. Comment travailler sereinement, étudier, travailler son sujet de thèse, travailler sur la recherche quand on ne sait pas comment on va être traité à la fin du mois, s'il va falloir en rendre, si on va nous en redonner, s'il faut les mettre de côté, si on ne se sait pas, comme vous l'évoquez, je l'ignorais mais comment on va être logé à partir du 1^{er} septembre ? Tout ça est catastrophique. Les collègues de la COMUE, on les soutient également parce que malheureusement ils font aussi les frais de façon très brutale, depuis plusieurs mois, de ce contexte. Vous l'évoquez, il n'y a plus que trois personnes au niveau des RH, des personnes de bonne volonté qui font tout ce qu'elles peuvent mais là, force est de constater que le modèle est à bout de souffle et même déjà par terre. Donc on n'aura aucune difficulté à accompagner une décision, soit le double siège, très honnêtement je ne sais pas, du jour au lendemain, ce que ça va modifier concrètement mais aller vers une solution, sortir comme on l'avait évoqué avec vous vers le haut, pour qu'on retrouve un fonctionnement correct au niveau de l'établissement, de l'université de Bourgogne et les doctorants qui travaillent dans nos laboratoires, on ne peut pas les laisser comme ça non plus sans rien. Donc on n'aura pas de difficulté à prendre une décision, pour aller vers un autre modèle qui reste effectivement à construire, à définir.

Le Président.- Merci Cédric. Laetitia Martinez voulait également prendre la parole.

Mme Martinez.- Je vous remercie. Vous vous en doutez, ma position sera un peu en décalage par rapport à ce que j'ai entendu jusqu'à présent. Deux choses. La première chose, je rejoins ce que vous avez dit à l'instant, je suis un peu gênée dans la mesure où on reçoit l'ordre du jour de ce CA, je comprends tout à fait qu'au regard du calendrier on ait un temps de débat sur la politique de site. Il me semble d'ailleurs très souhaitable que les conseils d'administration soient des lieux d'échange et de discussion. Et on se retrouve à appeler les uns et les autres au vote sur une situation de retrait d'UBFC, sans source délibérative, et nous le découvrons

en conseil d'administration. Pour ma part, je ne prendrai pas part à ce vote, à fortiori dans ce contexte. Mais plus largement, sur la question d'UBFC, je sais que vous en débattiez et que vous en échangez également ici en CA assez régulièrement. Vous connaissez aussi la position de la région sur UBFC, j'ai eu l'occasion de l'exprimer en fin d'année dernière, sur notre conviction qu'UBFC est un outil qui permet de structurer l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Je ne dis pas que c'est un outil parfait, les dysfonctionnements que vous évoquez on peut les constater, mais il n'y a pas que le verre à moitié vide dans cette affaire et des réussites et des avancées, elles existent aussi. Et puis, UBFC c'est vous tous, ce sont l'ensemble des établissements qui aujourd'hui composent cette structure, et en plus c'est une structure sur laquelle s'appuie une grande partie de la politique enseignement supérieur et recherche de la région. Vous savez, quand on a posé nos priorités de mandat au début du précédent mandat, il y a un an à peu près, la question de la structuration à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, pour renforcer les synergies, pour faciliter le travail en commun, pour peser aussi dans un environnement international qui est extrêmement concurrentiel - c'est un constat je ne dis pas que c'est une bonne chose mais c'est un constat - faisait aussi partie de ces outils. Le financement régional, aujourd'hui, s'appuie en matière de recherche sur UBFC notamment. Donc moi, je suis un peu interrogative, à la fois sur la précipitation, vous le disiez, cher Vincent, Monsieur le Président, il ne peut pas y avoir de sortie sèche à ce stade dans la mesure où il fallait 18 mois précédents donc tout ça va jusqu'à la fin du contrat fin 2023. Et c'est vrai que j'ai du mal à comprendre cette précipitation à prendre une décision aujourd'hui et encore une fois, l'appel à la décision, je le découvre en conseil d'administration lors de ces échanges. Je sais qu'on a une vision qui est différente même si on a, je pense, des objectifs qui sont communs. Bien sûr les établissements sont souverains sur les décisions liées à leur organisation et ça la région en est bien consciente. Mais croyez bien que dans cette position et dans ce soutien à la structuration d'UBFC il y a bien sûr le soutien à l'ensemble des établissements derrière et le fait qu'une dynamique se crée à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et permette, aussi bien sur le côté recherche, à nos chercheurs et à nos chercheuses, de pouvoir développer des partenariats, des mutualisations et on voit qu'ils peuvent être fructueux. On a déjà parlé d'Harmi ici et on voit qu'ils peuvent être fructueux et qu'on puisse engager, et en tant qu'élue régionale à l'échelle du territoire, cette dynamique-là sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Pucéat.- Je reste un petit peu étonnée de votre surprise car quand on regarde les convocations et l'ordre du jour de tous les CA, il n'est jamais spécifié s'il va y avoir un vote ou pas sur chacune des questions. Il a "points soumis à discussion ou adoptés sans débat " et chacun des points peut faire l'objet, ou non, d'un vote et c'est une question qu'on a abordée encore et encore depuis maintenant des mois, donc la précipitation n'est pas tout à fait le mot approprié ici, je trouve.

Mme Martinez.- Pardon mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre réponse.

Le Président.- Autre point, d'abord je ne pense pas qu'il y ait de précipitation parce qu'on a très, très, très, très largement concerté sur ce point, absolument partout, conférences des directeurs de laboratoire et de composante, CFVU, CR. Tous ces points ont été discutés largement. Le CA, je le rappelle, est le seul organe

décisionnaire sur ce genre de chose. Je crois que de ce point de vue-là et devant le CA, nous avons abordé le sujet, je pense, au cours de tous les CA et la trajectoire, la CCT qu'on avait envisagée, sur laquelle je pense qu'on ne doit pas enfermer le débat parce que je crois que ça serait une erreur et puis parce que peut-être que nos futurs partenaires ont d'autres aspirations. Et donc je ne crois pas, ni à la précipitation, ni à cette idée qu'il n'y aurait pas eu de débat et qu'on priverait la communauté et l'ensemble des acteurs de l'ESR de l'université de Bourgogne, d'informations ou en tout cas de perspectives.

En ce qui concerne les acteurs de l'ESR, ils ne sont pas tous dans la COMUE, chère Laetitia, loin sans faut. Parce que tout à l'heure vous avez dit que la politique en matière de recherche et d'enseignement supérieur de la région passe par la COMUE. D'abord, il y a des hypothèses dans lesquelles la région s'adresse directement soit à tel ONR, soit à tel laboratoire, soit à telle plateforme par exemple, pour diverses raisons, ce qui est absolument son droit. Mais donc la région montre que lorsque la COMUE ne fonctionne peut-être pas correctement, d'autres canaux sont utilisés pour essayer de suppléer ses insuffisances. Ce que je comprends, il n'y a pas de difficultés, mais n'empêche que c'est une réalité. Donc je crois franchement que non, l'argument à la fois du débat de la soudaineté etc., n'est pas à mon avis recevable au regard des discussions que nous avons d'ores et déjà eues depuis de nombreux mois.

Elsa Lang Ripert voulait parler juste avant Peggy.

Mme Lang Ripert.- Nous sommes des personnels responsables, on a notre destin entre les mains, nous ici à ce CA. A partir du moment où tout a été fait pour que ça fonctionne et qu'on fait le constat que nous sommes en train de faire, on peut tout à fait se positionner sans crainte, pour un avenir qui ne peut être à priori que meilleur, d'autant plus s'il en va de la survie de l'uB. Selon moi il n'y a absolument aucune hésitation pour aller vers un autre modèle qui en plus, possiblement, pourrait satisfaire le plus grand nombre.

Mme Cénac.- Je vais appuyer ce qu'a dit Madame Martinez et puis aussi Stéphanie Benoist. On s'est habitué à avoir un point politique de site parmi les points à l'ordre du jour sur lesquels on pourrait éventuellement voter, mais la question qui nous est posée aujourd'hui est une question qui est vraiment très engageante. On n'a pas eu le délai pour mettre ce point à l'ordre du jour, délai réglementaire d'une part, d'autre part si vous attendiez un point de vote après tous les points qu'on a eus à l'ordre du jour qui s'appelaient politique de site, vous auriez pu envoyer la proposition de délibération. Au moment d'envoyer la convocation, envoyer la proposition qui est faite de sorte que, quand on siège avec une étiquette de représentant de quelque chose, on puisse consulter les personnes qui font qu'on a l'étiquette avec laquelle on siège au conseil d'administration. Donc je comprends la position de Madame Martinez et de Madame Benoist de terme de précipitation. Ce n'est pas la précipitation du fait qu'il y a un problème à l'UBFC, c'est la précipitation après tous ces débats, toutes les fois où on a abordé cette question, aujourd'hui on vote et c'est vrai qu'on n'a pas eu ce signal clair qu'il allait falloir, après tous ces débats, se prononcer aujourd'hui 1^{er} septembre.

Le Président.- Si vous voulez bien, je peux peut-être vous proposer une délibération qu'on pourra soumettre au vote qui pourrait être la suivante :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :
En l'absence de validation par les tutelles étatiques de la proposition du double-siège social, au vu des difficultés stratégiques et structurelles rencontrées dans le cadre de la COMUE UBFC, l'université de Bourgogne mettra un terme à sa participation à la COMUE UBFC en tant que membre, à l'issue du contrat de site en cours, et s'engage dans la construction d'une nouvelle forme d'organisation de la politique de site, dans le respect des dispositions du Code de l'éducation, et en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans cette proposition il y a l'hypothèse du refus du double siège qui n'est pas encore officielle mais qui est très fortement officieuse, l'idée de mettre un terme à la participation de la COMUE en tant que membre et l'hypothèse où une COMUE marcherait avec trois établissements, pourquoi pas. J'ai un peu de mal à y croire mais pourquoi pas et à l'issue du contrat de site en cours, ce qui nous laisse le délai qui est absolument indispensable pour pouvoir quoi faire ? Eh bien s'engager dans la construction d'une nouvelle forme d'organisation de la politique de site et donc dans le cadre du code de l'éducation, et donc dans le cadre de la loi, des prévisions de la loi évidemment et en collaboration avec tous les acteurs. Et ça c'est quelque chose de déterminant pour montrer à tous les acteurs, y compris les membres actuels de la COMUE, que la proposition est ouverte à eux également.

Mme Dauphin-Benoist.- J'aurais deux demandes, est-ce que vous pouvez nous envoyer la délibération par mail pour qu'on ait le texte et je voudrais aussi demander une suspension de séance pour qu'on puisse discuter, au moins avec le colistier, à défaut de pouvoir interroger les adhérents des syndicats.

Le Président.- Ecoutez, suspension de séance d'1/4 d'heure, ça vous va ?
Marie-Geneviève ?

Mme Gerrer.- Vincent, excuse mon ignorance mais tu pourrais expliquer la phrase qui fait référence au code de l'éducation.

Le Président.- En fait, dans les dispositions du code de l'éducation, il y a toutes les formes qui peuvent être choisies pour collaborer dans le cadre d'une politique de site donc ces formes c'est COMUE, COMUE expérimentale, convention de coordination territoriale, association de coordination territoriale, fusion, établissement public expérimental. Ce sont les six choix qui sont offerts.

Je vous propose de suspendre jusqu'à 16 heures.

Suspension de séance.

Le Président.- Nous allons pouvoir reprendre la séance et donc, si vous le voulez bien, passer au vote sur cette proposition de délibération.

Mme Pucéat.- Donc la proposition de délibération vous a été lue par le président. Elle est affichée à l'écran et vous l'avez reçue. Je vous propose de passer maintenant au vote sur cette délibération.

Attention à lever les deux mains pour ceux qui ont une procuration.

Qui refuse de voter ? 1 refus de vote.

Qui s'abstient ? 6 abstentions.
Qui vote contre ? 1 vote contre.

M.- Roulliat,- je tiens à préciser que c'est le vote de Louise Bouché, élue étudiante CA et vice-présidente de la COMUE.

Mme Pucéat.- On peut peut-être comptabiliser les votes pour, plutôt que de faire une déduction, si vous le souhaitez.
Qui vote pour ? Je compte 21 pour.

21 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 6 abstentions, 1 voix contre

Le Président.- Je vous remercie. Je pense que nous tournons une page, l'image est facile mais l'histoire n'est pas finie, loin s'en faut. C'est tout sauf une décision de repli, c'est une décision qui a pour but de provoquer une évolution qui ne se produisait pas, nous sommes enlisés depuis un an, on n'avance pas, on voit les dégâts que ça provoque. Eh bien merci d'avoir adopté très largement cette délibération parce que j'ai l'espoir réel que nous allons enfin pouvoir sortir de cette ornière. Quand je dis « nous », ce n'est pas que l'uB, j'ai échangé avec beaucoup d'autres collègues, je peux vous garantir que ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, nous avons le courage d'afficher une conviction, que les autres ne la partagent pas. Aujourd'hui, nous ne sommes pas seuls, je peux vous le garantir et donc enfin nous avons posé la première pierre de la reconstruction d'un nouvel édifice en Bourgogne-Franche-Comté. Nous ferons vraiment tout pour être à la hauteur de votre confiance. Merci à vous.

III) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2023

Le Président.- Je propose maintenant d'évoquer, en troisième point de cet ordre du jour, les orientations stratégiques budgétaires et en matière de ressources humaines. Peut-être, avant de passer la parole à Fabrice Hervé pour les aspects budgétaires et puis à Stéphane Tizio pour les aspects ressources humaines, dire deux, trois petites choses au regard de ce qui va vous être présenté et notamment en matière budgétaire.

Il y a quelques constantes dans ce budget notamment un GVT qui continue de peser sur notre budget. Vous allez voir que le GVT solde pour 2023 est évalué à environ 1,8 millions d'euros. L'année dernière le GVT solde c'est-à-dire la différence entre le GVT négatif et le GVT positif était de 1,5 millions en 2022. Donc ça fait quand même 3,3 millions in fine sur deux années plus l'année précédente, de mémoire on devait être à 2,5 millions. Vous voyez, sur trois exercices, ça commence à faire très lourd et je vous rappelle que le GVT n'est toujours pas compensé par l'État.

Le deuxième point, il y a une incertitude sur l'étendue de la compensation de l'augmentation du point d'indice. Vous savez que l'État a décidé d'augmenter de 3,5 points l'indice des fonctionnaires. Ça a pris effet au 1^{er} juillet dernier. Il y aura un effet rétroactif le temps qu'on traite ça avec les services et donc on ne sait pas quelle va être exactement l'étendue de la compensation, qui doit être normalement opérée par l'État sur son propre budget au profit de notre budget. Notamment, ça concerne les contractuels. Evidemment tout le monde sera bénéficiaire, les contractuels y compris

mais la question est de savoir si ça sera sur fonds propres pour nous, ou est-ce que ça sera sur fonds compensés par l'État.

Troisième point, on va dire un petit peu délicat, c'est l'incertitude sur les coûts des fluides en 2023. On nous annonce plein de choses. On ne sait pas ce que vont donner les marchés du gaz et de l'électricité. On a augmenté le coût des fluides de 3 millions cette année, c'est une somme importante. Il est fort probable que cette somme soit identique pour l'année 2023, voire davantage, si ce qu'on nous annonce sur l'approvisionnement du gaz et de l'électricité... On sait que les marchés de l'énergie sont quand même assez dépendants les uns des autres, eh bien on risque là encore de devoir payer davantage encore que ce qu'on va ici prévoir sur nos grandes masses.

Malgré ces incertitudes qui finissent par faire beaucoup de millions d'euros sur un budget, même si nous avons un budget d'environ 246 millions d'euros consolidé, l'année dernière. Donc, malgré cela, on maintient la dynamique de la politique RH aussi bien en faveur des personnels BIATSS qu'en faveur des personnels enseignants et enseignants-chercheurs et on a à cœur vraiment, dans notre gouvernance, de maintenir un soutien fort à la recherche parce que c'est ce qui fait la différence entre une université et un établissement d'enseignement supérieur qui n'est pas une université, c'est la recherche. C'est le lien fort formation-recherche et ça on ne peut pas le négliger, nous université.

C'est des choix politiques, très clairement, qui engagent et qui conduisent à un déséquilibre sur les grandes masses État. Ce déséquilibre, on va vous le présenter là, mais il sera très certainement réduit, j'espère même compensé, par l'agrégation des ressources propres qui seront, je vous le rappelle, là on vous présente juste les grandes masses État, et les ressources propres qui viendront compléter ce qu'on vous présente aujourd'hui, seront présentées en décembre au moment du vote du budget initial. C'est comme ça que ça se passe tous les ans.

En tout cas il y a une constante dans ce qui va vous être présenté aujourd'hui, c'est que, depuis plusieurs années, on observe un écart entre le budget initial et le budget réalisé et souvent on surbudgétise les dépenses et ça fait apparaître un excédent quand on statue sur le compte de résultats, au mois de mars en général. Donc oui et ça pose un problème, on le sait, on essaye de soigner, je peux vous le garantir, ce n'est pas facile mais on y travaille. On en a parlé ce matin d'ailleurs en conférence des directeurs de composante et de laboratoire pour dire qu'il va falloir qu'on procède autrement et on leur a annoncé également, je l'annonce également aux administrateurs de l'université de Bourgogne, que plusieurs groupes de travail seront réunis, dès le début de cette année universitaire, pour réfléchir sur les leviers qui permettront un ajustement plus précis de la construction budgétaire. Et donc ces groupes de travail associeront les composantes, les laboratoires, tous les services et d'ailleurs, à ce propos, et pour finir ma petite introduction, je tiens à remercier les services pour leur implication dans ce travail budgétaire qui est d'une complexité redoutable à l'échelle d'un établissement comme le nôtre. Sans plus attendre, je vais passer la parole à Fabrice Hervé.

M. Hervé.- Merci Monsieur le Président. Pour faire suite aux propos du président, on va débiter par quelques éléments de contexte qui ont été repris, que je détaille pour un certain nombre dans les diapositives. Pour ces orientations budgétaires, il y a eu des dialogues d'objectifs et de moyens, les DOM, qui ont été menés dans le courant du mois de juin avec l'ensemble des composantes, labos, services de l'université et qui aboutissaient à des demandes initiales de 6 millions

d'euros avec 5 millions d'euros qui étaient concentrés sur des services centraux de l'université, direction du numérique, patrimoine et service commun de documentation. Le gros des demandes, c'est les fluides, à hauteur de 3,2 millions d'euros. On a eu ces demandes, on n'a pas pu tout satisfaire, loin de là. Les fluides ont été assurés, un peu pour la DNUM et un peu pour le SCD.

On a un GVT solde, comme cela a été rappelé, qui est important. Il faut distinguer GVT positif, GVT négatif, GVT solde. Le GVT solde étant la différence entre les deux. Le GVT solde est de 1,5 en 2022, 1,8 en 2023, soit 3,34 millions d'euros cumulés sur les deux années, avec une prévision 2024 de 2 millions d'euros. Ce dernier s'accumule depuis 2019, depuis que l'État ne compense plus ce glissement vieillesse technicité. C'est le premier élément de déséquilibre dans notre budget masses État.

On a une hausse substantielle qui est prévue à hauteur de 3,2 millions d'euros. Précisément ces 3,2 millions d'euros sont ce qu'on devrait enregistrer sur l'année 2022, les experts du champ, le pôle patrimoine, ont prévu un maintien et donc une hausse qui ne se poursuivra pas pour 2023 mais on verra ce qui se passe, l'avenir est particulièrement incertain pour ce qui concerne l'énergie actuellement.

Il y a, par ailleurs, un effet qui n'est pas intégré dans le budget mais qui peut être attendu, c'est l'effet de l'inflation, avec un chiffre très macro qui est mené ici avec une hypothèse d'inflation à 7 %, qui est un peu au-dessus de ce qui est réalisé actuellement en France, mais très en-dessous de ce qui est en zone euro puisqu'on doit être à 6 % en France actuellement en glissement annuel et c'est presque 10 % en zone euro, mais on est sur au moins 4 millions d'euros potentiellement de hausse des dépenses de fonctionnement, sachant qu'on y reviendra.

Sur les dépenses de fonctionnement, il y a une surbudgétisation qui est assez importante qui est réalisée en général en budget initial puisque les années passées on était sur quelque chose qui était peu ou prou vers les 30 millions d'euros, peut-être 31 parfois, plus récemment, et on était dernièrement avec, en BR, 45 millions d'euros qui était budgétisé.

Il y a par ailleurs des hausses sur les dotations aux amortissements qui font suite au plan France relance qui va venir déséquilibrer le résultat comptable et puis une hausse du même ordre suite aux dépenses en masse salariale, suite à la révision de la grille des contractuels soit 360 000 en 2022 et ça devrait se maintenir avec peut-être un léger dépassement en 2023.

L'an passé j'avais mené une comparaison avec d'autres établissements, je vais passer assez vite sur ce point, par le fait de la non-actualisation des données par le ministère ou je ne sais quelle cellule qui s'occupe de nourrir la base de données. Les données qu'on a actuellement à date sont les mêmes que l'an passé soit les comptes financiers 2020 et les budgets initiaux 2021 et donc je me livre à des comparaisons sur des comptes financiers et pas des budgets. Notre établissement a un fort décalage, le président en a parlé, j'y reviendrai en fin de présentation, entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé. Pour autant ce n'est pas l'apanage de l'université de Bourgogne, tous les établissements sont frappés de ces écarts sensibles, plus ou moins en tout cas, entre budget initial et atterrissage en compte financier. Le propos ici, était de mettre en avant, avec des universités paires qui apparaissent sur cette diapositive, l'appariement a été mené à l'aide de la masse salariale des établissements et donc le propos est de mettre en avant où se situe l'université de Bourgogne parmi cette grosse dizaine d'universités pluridisciplinaires avec santé. On voit que l'université de Bourgogne n'est pas la plus désavantagée de toutes les universités en termes de masse salariale notifiée par l'État mais elle n'est

pas non plus, loin sans faut, la plus avantagée, ce qui va dans le sens du propos qui était tenu tout à l'heure d'un déséquilibre profond structurel.

Pour autant quelques éléments quand même positifs. L'université de Bourgogne a des fondamentaux solides en compte financier 2021, que ce soit les indicateurs classiquement scrutés par le ministère : trésorerie, fonds de roulement, résultats, capacité d'autofinancement, mais tout cela est à confronter aux éléments qui ont été listés précédemment, le GVT qui n'est plus compensé, les dépenses de fluides en hausse significative, le contexte inflationniste et un point non évoqué pour lequel l'incertitude règne, mais peut-être qu'elle ne règne plus et que des éléments sont arrivés de la part de l'État, mais une forme d'incertitude sur la compensation de la hausse du point d'indice qui est effectif depuis le 1^{er} juillet soit 3,5 % et on n'a pas d'information encore sur ce qui va être compensé, est-ce que c'est l'ensemble de la masse salariale ou non, probablement pas mais on n'est pas en mesure à ce stade de l'intégrer dans le budget, on l'intégrera dans le budget rectificatif.

On a une masse salariale et un fonctionnement qui nous sont donnés par l'État, qui apparaissent insuffisants pour pouvoir créer l'équilibre ne serait-ce qu'à partir de ces ressources État. Cependant on a mené une campagne d'emplois dans la même dynamique que les deux années précédentes avec un taux de rigidité en augmentation, tout cela pour maintenir la trajectoire de l'établissement.

Dans la veine de ce que je vous disais, un indicateur significatif, le fonds de roulement. C'est des données compte financier puisqu'elles sont fiables car comptables et pas purement budgétaires. Ça ne veut pas dire que le budget n'est pas fiable mais comme je vous le disais, il y a des écarts dans les établissements entre budget et compte financier et donc pour ces 68 établissements, là on est sur les 13 à 15 premières lignes du classement, on voit que l'université se situe en haut, en millions d'euros on est avec un fonds de roulement à plus de 60 millions d'euros ou en terme de jours, le minimum étant une vingtaine de jours, on est à plus de 110 jours lorsqu'on exprime ce fonds de roulement, soit un fondamental particulièrement solide et important qui peut peut-être servir si l'État, et ça on ne le sait pas, décide d'autoriser des prélèvements sur le fonds de roulement au titre du fonctionnement. Jusqu'à présent c'est interdit, pour autant eu égard à la situation de l'ensemble des établissements français, des universités françaises en matière d'énergie, il est fort probable qu'on ne soit pas les seuls à être fortement impactés et que l'État autorise, plutôt que de remettre la main à la poche, des prélèvements sur le fonds de roulement. On ne sait pas, c'est pure spéculation. Pour autant, si on doit le faire, on a un fonds de roulement particulièrement important quand bien même il est mobilisé pour des investissements, si on regarde, peu au fond est mobilisable, on a quand même un fonds de roulement particulièrement élevé.

Pour vous présenter les orientations budgétaires, classiquement, on a des recettes puis des dépenses. Pour vous dire, à la fin on a un budget en déséquilibre, déséquilibre plus important que l'an passé et l'ambition est que les ressources propres viennent compenser ce déséquilibre, pour éviter qu'on plonge en résultat comptable déficitaire.

Voici les recettes. Le point important ici c'est la variation de la masse salariale et de la masse salariale État qui varie de manière significative à hauteur de 3,2 millions d'euros avec l'explication de cette variation. En fait, oui l'État a redonné de l'argent mais tout cela n'est que conséquence de mesures décidées par l'État, que ce soit la réforme des études de santé, la prise en charge de la protection sociale complémentaire, les mesures LPR notamment, et puis il y a deux mesures qui sont significatives en termes de RH, il y a un emploi qui a été attribué pour STAPS en

DSG, comme dans l'ensemble des STAPS de France, il y a eu des emplois attribués et chaque université qui avait demandé en DSG, avait en STAPS au moins un emploi soit 160 000 euros de masse salariale sociée. Et puis, on avait eu environ 500 000 euros pour des créations d'emplois l'an passé qui sont sociées. On a par ailleurs, une hausse qui est bien moins importante, 10 fois moins, 300 000 euros de frais de gestion attendus, qui vont passer de 700 000 à 1 million d'euros avec l'évolution des recettes liées à l'apprentissage, on anticipe cette hausse. Et on n'a évidemment pas de prise en compte du GVT, je l'avoue j'ai tendance à me répéter.

Côté dépenses voici le global et un détail sur les différents postes. On a une hausse de la masse salariale anticipée de l'ordre de 2 millions d'euros avec un GVT positif de 2,3 millions et un coût des campagnes d'emplois des années précédentes de 850 000 euros avec un GVT négatif inclus dans ces campagnes d'emplois. Tout cela fait plus de 2 millions d'euros, on est d'accord que 2,3 plus 850 000 euros, ça fait plus de 3 millions d'euros. La différence tient à des ajustements techniques de prévision de masse salariale qui semblent, à l'ordre de l'individu, particulièrement élevés, plus d'1 million d'euros, à l'ordre de l'établissement peu de choses puisqu'on est sur 880 millions de masse salariale. Ici il n'y a pas de prise en compte de hausse du point d'indice ni de revalorisation IFSE, du fait de la non information à ce stade de la part de l'État.

Concernant l'offre de formation, on a une légère baisse du financement de cette offre de formation. Dans les faits elle est de 800 h équivalent TD, ce qui ne fait pas cette baisse qui est d'environ 400 000 euros. Si vous regardez, on passe de 6,1 à 5,7 millions soit 400 000. 800 h équivalent TD ça ne fait pas 400 000 euros, la différence tient de nouveau à des ajustements techniques d'atterrissage menés par le pôle pilotage. On peut y voir une forme de stabilité, très légère baisse.

Concernant les dotations globales de fonctionnement, pour les différents acteurs, les différentes entités de l'université. La dotation globale des laboratoires est maintenue, elle a fait suite à la LPR, elle a été augmentée l'an passé, elle est au même niveau. On a une stabilité dans la dotation des composantes avec 7 000 euros de variation pour le prix du papier, pour le pôle logistique. Et puis on a des dotations en hausse pour des services communs généraux, pour la DNUM, l'OCIM, le SCD et puis pour le site de Mâcon qui n'est pas un service commun général. On a 57 000 pour le pôle documentation parce que cela permet de maintenir les abonnements numériques avec l'inflation associée aux contrats des éditeurs et puis on a doté la DNUM à hauteur de 500 000 euros en plus parce qu'il y a des investissements majeurs à mener dans le numérique actuellement.

On a un poste qui bouge de manière très significative comme vous pouvez le voir, c'est le poste crédits transversaux qui passe de 900 000, à peine 1 million d'euros à 5,2 millions soit une hausse de 4,3 millions et cette hausse significative est presque complètement, il y a une décalage d'1 million d'euros, liée aux fluides. C'est ici qu'ont été intégrées les dépenses de fluides parce qu'elles vont être gérées en central et ça va permettre de redéployer quand il y aura besoin, d'avoir un peu d'agilité et puis ça va surtout permettre de prendre en compte les dépenses exceptionnelles que vont subir tous les sites hors campus de Dijon. Ici c'est le site Dumont en fait ce qui n'était pas le cas les années passées. Il y a eu des réévaluations deux années de suite, l'année dernière + 100 000 et l'année précédente + 100 000 pour les sites, mais l'Inspé site Dumont n'était pas pris en compte et ici on absorbera les hausses de dépenses d'énergie pour tous les acteurs qui ne sont pas présents sur le campus sur lequel nous sommes. Pour information, on a un contexte national en matière de hausse des fluides qui est extrêmement

variable en fonction des établissements. Cette information fait suite à des échanges que j'ai pu avoir lors d'un séminaire récent de l'association nationale des vice-présidents CA et finances. Certaines universités subissent des hausses très modérées de l'ordre de 150 000 euros mais cela monte jusqu'à 20 millions d'euros pour l'université de Lorraine, ce qui est bien plus important que nous et qui laisse à penser que nous ne serons pas les seuls à être dans des difficultés potentielles associées à la hausse des fluides. On a aussi une dotation de 350 000 euros pour la DNUM qui en fait entérine quelque chose, c'est que dans le passé il y avait toujours 350 000 euros dans cette ligne qui était utilisée et qui n'était pas affectée et qui était toujours attribuée suite à des échanges avec le pôle finances. Donc plutôt que de multiplier les échanges il a été décidé d'attribuer une ligne directement fléchée DNUM, ça ira plus vite plutôt que d'échanger pour finalement donner comme chaque année. Et puis il y a 200 000 euros qui sont maintenus pour la fondation universitaire. Et une réserve de fonctionnement en central qui est très faible de 850 000 euros. Encore une fois, à l'échelle de l'individu c'est une somme importante, à l'échelle de l'établissement, dès qu'on a absorbé des dépenses en central, c'est très vite extrêmement compliqué.

Concernant les crédits transversaux recherche, il y a 25 000 euros affectés en plus en Science ouverte et un redéploiement de ligne dans les crédits transversaux recherche. Le BQR augmente de 50 000 quand la ligne opérations structurantes de la commission de la recherche diminue, donc pas de changement sur ce point, c'est une pure réaffectation de masse.

Si on vient maintenant à la CVEC elle est stable avec une évolution dans sa structure. L'enveloppe à répartir baisse de 140 000 euros quand les dotations pour le SSU, PFVU et SUAPS augmentent respectivement de 60 000, 60 000 et 20 000 euros ce qui nous fait ces 140 000 euros, ce n'est jamais qu'un jeu de vases communicants.

Au final, si on confronte ces deux grandes masses, que ce soit recettes et dépenses, on obtient un déséquilibre de l'ordre de 10,5 millions d'euros. L'an passé il était de 7,2 millions donc si on fait le calcul, 7,2 millions + 3,2 millions de hausses de recettes en compensation et 6,5 millions de hausses de dépenses, on arrive à ces 10,5 millions de déséquilibre structurel. Et si on regarde, dans ce déséquilibre structurel on est avec le GVT solde, les fluides et puis la dotation supplémentaire de la direction du numérique qui expliquent, pas complètement mais très largement, l'évolution du déséquilibre.

Comme le président l'a dit, les ressources propres ne sont pas intégrées et puis, règne encore l'incertitude sur la compensation du point d'indice qui, si jamais, mais espérons que c'est peu probable, mais si jamais l'État décidait de dire aux établissements d'augmenter les salaires sans rien donner, ce serait 6 millions d'euros en plus à absorber.

Voilà pour les éléments d'orientation budgétaires. Pour poursuivre les propos liminaires du président, sur le processus budgétaire, pour vous rassurer, puisqu'on a un déséquilibre de 10,5 millions, mais si on regarde ce graphique, issu d'un des courriers que nous avait envoyés le recteur Chanut, il montre en haut quelque chose qui monte et en bas quelque chose qui descend un peu mais qui est stable dans une bande négative, on va dire. Deux choses donc, en haut, compte financier donc les réalisations du résultat en compte financier, les bénéficiaires en l'occurrence et puis en bas le résultat prévu en budget initial donc qui va faire suite à ces orientations budgétaires une fois qu'on a greffé les ressources propres. On constate un décalage sachant qu'en haut le dernier point qui apparaît ici, on est vers les 10 millions

d'euros. Globalement on a un écart qui est d'au moins 10 millions d'euros entre budget initial et compte financier. Vous avez les données qui apparaissent. En 2021 on avait un budget initial avec un déficit prévisionnel de 3 millions, quand l'atterrissage final fut de 11,3 millions. En 2022 on avait 7,7 millions de budget initial et on verra en mars 2023 quel est l'atterrissage final. On s'attend à ce qu'il soit effectivement positif puisqu'il y a un décalage. Donc on peut comprendre que la tutelle et l'État nous demandent d'améliorer nos prévisions et les réductions des écarts entre BI et compte financier sachant que, encore une fois j'insiste sur ce point, les données sont librement consultables, ce n'est pas pure imagination de ma part, c'est classique dans les universités qu'on ait un écart significatif entre budget et compte financier. Ce n'est pas uniquement l'université de Bourgogne qui fait cela. Dans cette ampleur, ça reste à vérifier j'avoue ne pas avoir scruté tous les établissements mais on comprend que l'État et la tutelle poussent un peu pour améliorer la qualité des prévisions budgétaires. Une fois qu'on a dressé ce constat, le président en a parlé, des groupes de travail ont été mis en place, il y a eu des discussions avec le rectorat, c'est difficilement réalisable pour ce budget initial 2023 parce qu'il va être fait là, dans les deux mois qui suivent et on manque de personnel, de personnel compétent au pôle finances. Ça ne veut pas dire que les personnels du pôle finances ne sont pas compétents, ce n'est pas ce que je dis, on manque de personnel, autrement dit une personne de plus au moins qui serait compétente en la matière. Donc on va essayer d'avancer. Des groupes de travail ont été mis en place entre un certain nombre d'acteurs et pas uniquement des acteurs en central. Ces groupes de travail ont construit collectivement des propositions puisque ça a été construit par les personnels du pôle finances, pôle patrimoine, etc., puisqu'il y a un focus par exemple sur l'immobilier mais aussi bien évidemment avec les personnels des composantes, des labos qui sont compétents en la matière et qui ont une vision du point de vue des composantes et des labos.

On s'attend aux évolutions suivantes, un budget rectificatif 2023 qui devrait connaître une amélioration en réduisant les écarts entre prévisions et réalisations mais cela on le saura en mars 2024, une fois qu'on aura la réalisation 2023, mais on devrait avoir ça avec la reprogrammation de recettes, notamment, qui sont des éléments techniques mais qui devraient être améliorés et puis le BI 2024 devrait être en phase avec la demande de la tutelle et de l'État soit avec des écarts réduits entre prévisions et réalisations. Mais tout cela est possible, si et seulement si, il y a un moyen supplémentaire au pôle finances pour être immédiatement agile et être en mesure, en central, de gérer les réservoirs qui sont des choses qui sont peu exécutées et qui ne peuvent pas être suivies par le central eu égard à la charge de travail. J'insiste sur ce point, ce n'est pas du tout quand je dis ça un chantage de l'établissement, c'est de dire il faut un personnel en plus, ce n'est pas le problème que l'établissement ait un personnel en plus à cet endroit-là et décide, parce que ça fait partie de sa stratégie, d'en affecter un, c'est surtout qu'il y ait quelqu'un qui soit en central et qui mène ce travail.

Vous voyez les différents groupes de travail avec les différentes mesures avec un certain nombre de fiches qui ont été proposées à chaque fois donc sur les prévisions pluriannuelles, le patrimoine, la masse salariale, la charge d'enseignement et l'organisation financière et professionnalisation avec un certain nombre de points, des choses qui ont été proposées, pleines de bon sens, raisonnables qui vont se déployer en 2023-2024 et plus tard, sachant que comme on peut le noter, il y a plein de croix sur l'année 2023 et c'est plutôt bon signe. Tout cela va avoir des effets sur la surbudgétisation, l'idée c'est d'essayer de la diminuer, pour

autant le point important c'est la partie commentaire. Ce que vous voyez à chaque fois, sauf deux fois, le commentaire est identique c'est sous condition de moyen humain pour pouvoir effectuer ce travail.

Donc on est plutôt optimiste et on devrait y arriver mais c'est pure spéculation. Tant qu'on n'a pas des gens qui vont être en mesure de mener ce travail, de participer à l'évolution du processus budgétaire, eh bien il semble difficile de faire des miracles, en tout cas pour les BI 2023 et 2024, si jamais on n'a pas de moyens ça ne devrait pas si simple que ça.

Merci beaucoup pour votre écoute et votre attention.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ? C'est un point qui est ouvert à discussion, le vote aura lieu lors du prochain CA fin septembre.

Luis.

M. Le Moyne.- Il y avait des moyens réclamés pour 8 des groupes de travail si j'ai bien compté. Ça représente en êtres humains, quel effort à faire ?

M. Hervé.- En fait ce n'est pas réclamé par les groupes de travail mais là on est parti sur un déjà, déjà si on trouve un être humain ce sera bien, s'il y en a plus tant mieux mais le fait d'en trouver un, ne semble pas si simple, j'ai l'impression. Pour illustrer l'ampleur, l'année dernière si je ne me trompe pas, au pôle pilotage on devait avoir une personne titulaire qui devait arriver qui n'est jamais venue. Donc ce n'est pas si simple, en fait il y a une vraie difficulté à trouver des experts soit finances, pilotage. En titulaire et en contractuel il en va de même puisqu'on a comme partout et comme dans tous les établissements des problèmes d'attractivité salariale qui se posent. Mais pour le moment, une personne ça permettrait d'avancer significativement.

M. Le Moyne.- Merci. C'est un problème qui empoisonne nos relations avec les tutelles depuis pas mal de temps si j'ai bien compris et qui mériterait qu'on y mette un terme. La perspective de solutions semble lointaine et compliquée du fait de ce problème de RH et de compétences.

Je voulais juste savoir s'il s'agissait d'une ou de 10 personnes, mais déjà une ce n'est pas mal. Merci j'ai la réponse.

Mme Pucéat.- D'autres questions ou interventions ou demandes de précisions sur ce que vient de présenter Fabrice.

Oui Cédric.

M. Clerc.- Sur la compensation d'augmentation du point d'indice, on a quand même beaucoup de contractuels qui sont sur des postes pérennes, on dit gelés pour les uns, qui ne sont pas gelés parce qu'occupés par des contractuels pour les autres.

Le Président.- Les postes gelés ne peuvent pas servir de supports. Même pour des contractuels.

M. Clerc.- C'est-à-dire qu'on ne reçoit pas la masse salariale, ça passe sur le plafond II plutôt que sur le plafond I ? Quand on ne recrute pas sur un poste, typiquement sur le plan de retour à l'équilibre...

Le Président.- Le poste est gelé, on n'utilise pas la masse salariale.

M. Clerc.- Donc ils ont bien été gelés ces postes, parce qu'à une époque on nous disait qu'ils n'étaient pas gelés.

M. Hervé.- Juste pour préciser quand on reçoit la masse salariale de l'État, tu reçois une ligne SCSP qui ne précise rien. Il y a des plafonds d'emplois, plafond I, plafond II mais c'est décorrélé. Il y a des établissements qui saturent leur plafond d'emplois certainement, nous ce n'est pas le cas mais la masse salariale ne permet pas forcément de suivre, elle a été corrélée quand on a décidé de passer aux RCE et quand c'était saturé c'était certainement beaucoup mieux.

Mme Pucéat.- Peut-être pour compléter la réponse à la question, les postes qui sont complètement gelés, il y en a assez peu sur les personnels BIATSS dans l'établissement, peut-être une dizaine ou là effectivement il n'y a personne dessus. La masse salariale est complètement gagnée par l'établissement mais en revanche il y a une partie des postes ou il y a des supports de titulaires sur lesquels sont des contractuels. C'est peut-être de ceux-là dont vous vouliez parler.

M. Clerc.- Je pense qu'au moins ceux-là seront compensés.

J'ai une autre question. Le différentiel sur les fluides gaz, électricité, les 3,2 millions, c'est en comparaison avec quel exercice.

M. Hervé.- Le calcul c'est ce qu'on doit subir cette année et la projection pôle patrimoine a été de dire que ça devrait être la même chose en 2023.

M. Clerc.- Parce que je pense que 2020, 2021 on a eu des baisses. Donc le delta c'est par rapport à quoi ?

M. Hervé.- C'est par rapport à ce qui était prévu pour cette année qui était quand même proche de 2021. Sachant qu'en 2020 on a eu des baisses, on est bien d'accord, avec le confinement. Après il y a eu des augmentations significatives des consommations de chauffage parce que les cours se faisaient la fenêtre ouverte en plein hiver et là il y a eu une estimation par Dalkia, qui est un prestataire, de l'ordre de 30 à 40 % de hausse de consommation avec les fenêtres ouvertes. Je ne sais pas comment ils peuvent mesurer ça mais c'est significatif en tout cas. Le pôle patrimoine a un budget global et il ne s'est pas dit « je vais réévaluer » tant que tout allait bien, le marché de l'énergie était stable. Et là ils se sont dit que ça allait augmenter de 3,2 cette année, donc pour l'année prochaine... n'ayant pas connaissance, parce qu'il y a tout un tas de contrats qui sont révisés. Après ça dépasse vraiment mon champ de compétences.

M. Clerc.- Et il y a les + 500 000 euros pour la DNUM, je n'ai pas bien compris avec les + 350 qui étaient inscrits..

M. Hervé.- + 500 c'est une augmentation de dotation et les 350 c'est une réaffectation de ligne dans une enveloppe ou il y avait déjà les 350 qui étaient prévus en réserve en se disant « si on en a besoin on va les dépenser » et en fait comme chaque année les 350 étaient dépensés, le pôle finances s'est dit « comme on les

dépense on va les affecter, ça sera bien plus simple ». C'est pour ça qu'il y a deux lignes.

M. Clerc.- Est-ce qu'on a des retours sur l'utilisation des fonds, sur les projets. On n'a plus de COSNUM qui fonctionne, on n'a pas trop de visibilité en tant qu'administrateur sur tout ce qui part à la DNUM. J'entends qu'il y a des besoins, tout évolue et les coûts ne baissent pas non plus dans ce domaine mais est-ce qu'on pourrait avoir une vision de tous ces investissements numériques. Lors d'un CA, avoir une présentation de tout ça pour mieux évaluer les choses.

Le Président.- Oui il n'y a pas eu de COSNUM depuis un moment. On a modifié le COSNUM, on va en faire un conseil du numérique qui doit être compétent pour tout et oui il va falloir qu'on présente ce que vous demandez, c'est une nécessité. Maintenant cette enveloppe qui augmente de 500 000 euros, pourquoi ? En fait elle n'augmente pas de 500 000 euros. On a décidé de les mettre dès maintenant parce que chaque année on a des investissements qui sont extrêmement lourds, qui ne sont pas prévus et à chaque fois on est obligé de refaire des manipulations tout à fait normales, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus mais budgétaires, ça redemande un travail alors qu'on s'aperçoit que les 500 000 euros, je ne suis même pas sûr qu'ils seront suffisants au regard des nécessités de notre système d'information. Au début j'ai réagi quand on m'a fait cette proposition, j'ai dit ça fait beaucoup et je n'étais pas très favorable. Voilà ce qu'on m'a expliqué et effectivement si on retrace les dépenses qui ont été réalisées au cours des dernières années, il y a des chances pour qu'on dépasse les 500 000 euros. Mais il est certain que je pense nécessaire que ces dépenses qui sont des dépenses d'investissement extrêmement lourdes doivent faire l'objet d'un rapport et on va y travailler, on va installer le nouveau conseil du numérique à la rentrée, la date n'est pas encore fixée, on va le faire et oui, je pense que si ça s'appelle le conseil du numérique c'est parce qu'il y a un enjeu stratégique majeur pour l'établissement donc il faut qu'il y ait cette transparence, j'en suis tout à fait convaincu.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ?

M. Clerc.- Oui j'en ai une par rapport aux demandes des composantes, c'est essentiellement de la masse salariale, des emplois ?

M. Hervé.- Non les demandes là c'est du fonctionnement. Je n'ai plus les chiffres de l'an passé mais à chaque fois on a des demandes extrêmement importantes de la part des composantes sur les ressources État, c'est systématique.

M. Clerc.- On va ensuite discuter des orientations sur la campagne d'emplois, donc justement est ce qu'il y a un coût à cette campagne à venir et est-ce que c'est intégré ?

M. Hervé.- Alors c'est sous réserve des estimations (*suite inaudible*). A priori je pense que les 850 000 intègrent ce qu'on a fait là, ce qu'on a fait l'année dernière, il y a une histoire de 12/12^e, de 4/12^e. On a les 12/12^e des décisions de l'année dernière et 4/12^e des décisions qui ont été prises là en juillet, suite aux arbitrages. Donc c'est 850 000 de GVT, tout devait être compris je crois, GVT négatif donc ça veut dire que le financement associé aux départs est déjà inclus dedans.

Mme Pucéat.- Oui Peggy.

Mme Cénac.- Par rapport à l'augmentation des fluides et du coût de l'énergie, il y a de plus en plus de mairies ou de collectivités locales ou territoriales qui commencent à faire passer un message pour dire qu'ils envisagent de ne pas payer les factures, est-ce que c'est quelque chose qu'on envisage au niveau de l'uB, de dire que sans compensation de l'État, ou au moins en partie, de l'augmentation de ces fluides, on se réserve le droit de ne pas payer ?

Le Président.- Question à laquelle je n'ai pas réfléchi... J'espère qu'on ne sera pas obligé d'en arriver là, sincèrement. On va voir dans quelle mesure nous allons être compensés sur ces augmentations successives et multiples. On a besoin d'une compensation c'est évident. Là-dessus de toute façon je monterai au créneau en tant que membre de la commission moyens et personnels de France université, on relatera. De là jusqu'à aller à ne pas honorer les factures, ce sera vraiment dans l'hypothèse où le dialogue avec l'État sera rompu, qu'on ne sera plus en phase de négociation parce que c'est quand même un acte très grave. Mais si c'est le seul levier que nous avons à notre disposition pour éviter un risque, par exemple, de déficit qui nous placerait dans l'une des deux années de déficit qui nous dirigerait vers le plan de retour à l'équilibre financier, je pense que dans des circonstances aussi contraintes, on pourrait y réfléchir très sérieusement.

Je réponds en réfléchissant à voix haute.

Mme Pucéat.- Bien si nous en avons fini avec les discussions, on va pouvoir passer au point sur la campagne d'emplois.

Le Président.- Je vais passer la parole à Stéphane Tizio pour qu'il puisse vous en présenter les points principaux.

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous.

Un point de synthèse sur les orientations de la campagne d'emplois pour la rentrée 2023. Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit le président et ce qu'a confirmé mon collègue Fabrice Hervé mais effectivement comme les années précédentes, elles se suivent et je vais dire, malheureusement elles se ressemblent sur le plan budgétaire puisque les DOM qu'on a menés avec les différentes composantes et services et la campagne d'emplois qui en résulte sont le fruit d'arbitrages qui sont opérés dans le même contexte de disette budgétaire. Disette financière plutôt qui contraint encore davantage les marges de manœuvre qu'on a pour mener une campagne d'emplois qui serait pleinement satisfaisante.

Comme on vous l'a rappelé, le GVT aujourd'hui n'est toujours pas compensé et on a un GVT d'1,8 en solde qui s'ajoute au GVT précédent donc, année après année, le goulet d'étranglement se resserre et ça accroît les difficultés qu'on peut avoir pour mener une véritable politique de ressources humaines. Ceci dit, malgré tout, le contexte n'est pas favorable, le bilan comptable prévisionnel que Fabrice vient de vous présenter fait état d'une situation qui a priori est déficitaire si on considère simplement les grandes masses État, malgré tout on a souhaité rester dans la dynamique dans laquelle on s'inscrit depuis maintenant trois rentrées puisqu'on a eu à mener une campagne d'emplois donc pour la rentrée 2021, rentrée 2022 et désormais rentrée 2023. Donc en fait la dynamique qu'on porte, c'est une dynamique d'au moins à minima stabilisation des emplois et voire leur

l'augmentation. Ce qui à priori pour le moment est toujours le cas. Je ne sais pas si on pourra poursuivre cette dynamique positive encore longtemps dans le contexte financier qui vient de vous être exposé mais pour cette rentrée et dans la continuité de ce qu'on a fait ces deux dernières années, ce sera le cas. Pour vous donner quelques repères contextuels et chiffrés, si on prend l'emploi enseignant, enseignant-chercheur, le nombre de publications annuelles se maintient au même niveau depuis trois ans. Ça suit évidemment la démographie c'est-à-dire qu'on s'attache normalement à remplacer les départs en retraite des collègues, on remplace également, la plupart du temps, et quand c'est évidemment pleinement justifié, pas forcément poste pour poste peut-être mais au global, en tout cas, on remplace les départs de collègues pour des mutations, des promotions, etc. Et ça aboutit, pour la rentrée 2021, on a mis à publication 51 postes d'enseignants, enseignants-chercheurs, pour la rentrée 2022 on avait 62 publications auxquelles sont venues s'ajouter en cours d'année, les 7 publications liées à la fois aux pressions qu'on avait exercées auprès de nos tutelles pour essayer de maintenir un taux d'encadrement, qui évidemment est insuffisant, mais au moins maintenir un taux d'encadrement acceptable dans notre établissement, plus le mouvement des UFR STAPS donc on avait donc pour R 2022 62 publications plus 7 postes de création nette. En R 2023, je vous donnerai quelques détails tout à l'heure, mais en R23 les arbitrages pour le moment conduiraient à proposer la mise aux concours, la publication de 55 postes pour les enseignants-chercheurs.

Concernant l'emploi BIATSS, la dynamique est à peu près similaire puisque pour la rentrée 2021 nous avons proposé 30 publications aux concours. Pour la rentrée 2022, 34 et pour cette année les arbitrages conduiraient à proposer 33 publications aux concours d'emplois BIATSS.

Donc voilà ce que voulait vous dire pour avoir quelques éléments de contexte général et comme toute campagne d'emplois elle se déploie sur les 2 volets de l'emploi à l'université, d'une part le volet enseignants et enseignants-chercheurs, d'autre part le volet personnels BIATSS.

Pour ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs les arbitrages conduisent à proposer 55 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs pour la mise aux concours au printemps prochain. Les critères pour la mise aux concours de ces différents emplois restent évidemment les mêmes et qui président aux arbitrages liés aux DOM. Donc c'est évidemment la prise en compte des tensions qui peuvent exister dans certaines sections CNU ou disciplines pour les personnels enseignants du second degré. On prend aussi en compte évidemment l'insertion des profils des postes dans les orientations stratégiques des composantes et des laboratoires en matière de recherche et parmi ces 55 postes comme je vous l'annonçai précédemment, vous en avez 42 qui correspondent à des départs de titulaires qui seront finalement remplacés à l'identique et 12 correspondent quant à eux à la publication de postes par redéploiement interne. Evidemment quand on parle de redéploiement interne, ce sont des redéploiements qui sont concertés avec les différentes entités et lorsqu'on parle de redéploiements internes il faut plutôt entendre des changements de sections qui ont été demandés ou éventuellement des requalifications, on peut très bien avoir des composantes qui demandent la requalification d'un poste d'enseignant du second degré par exemple en enseignant-chercheur. Ce sont des choses qui arrivent dans le cadre de nos dialogues que nous menons avec les composantes ou labos. Et puis, on a aussi cette année la transformation d'un support d'ATER qui a été accordé année après année sur un socle de l'université et que nous avons accepté de transformer en PRAG à

l'ESIREM. C'est une pseudo création puisqu'en réalité la masse salariale était déjà quasiment immobilisée par la répétition de l'attribution de ce poste d'ATER. Depuis qu'on tient les statistiques il y a toujours eu un poste d'ATER et il nous a semblé intéressant d'accéder à la demande de l'ESIREM pour transformer cet ATER en enseignant du second degré. Et puis, je voulais signaler aussi pour mémoire, il y a 66 supports d'ATER qui ont été accordés dont 32 sur supports uB, les autres étant simplement des ATER temporaires qui sont sur des postes d'enseignants qui ont quitté l'université de Bourgogne et qui ne seront remplacés qu'à la rentrée prochaine, de manière très classique.

Concernant la campagne BIATSS, on a 33 postes qui seraient proposés aux concours à la rentrée prochaine. On suit la même dynamique, on a une dynamique qui consiste là, à aller au-delà des seuls départs de personnels titulaires puisque les 33 postes aux concours représentent + 6 postes relativement au nombre de départs cette année. On essaie, évidemment c'est sans doute insuffisant, c'est des petits pas mais à chaque fois d'essayer d'aller un peu au-delà de simplement remplacer les départs de titulaires. On sait bien que la montagne est encore haute pour remplacer l'ensemble des personnels contractuels par des titulaires, évidemment je pense qu'on n'y arrivera pas de toute façon, mais en tout cas on essaie de favoriser de plus en plus l'emploi titulaire. J'ai signalé aussi que parmi ces propositions il y a un ensemble de requalifications, c'est important aussi de voir que l'on souhaite requalifier aussi l'emploi titulaire.

Dernière chose, on a accepté la création de 20 emplois contractuels nouveaux. Quand je dis emplois, attention, c'est 20 supports, ce n'est pas des ETP puisque parmi ces 20 emplois, vous avez beaucoup de temps partiels parce que dans ces 20 emplois, vous avez pour la moitié d'entre eux des emplois qui sont liés aux personnels de santé et qui sont finalement plutôt des vacations ou des pourcentages relativement faibles. C'est-à-dire qu'on va par exemple proposer des temps partiels de 40 % à un médecin, puisqu'on a besoin de renforcer nos personnels de santé à la fois au sein du SSU, et puis vous avez une autre composante qui va bénéficier en nombre de ces emplois contractuels, c'est l'UFR Santé qui doit accompagner la mise en œuvre de la nouvelle filière odontologie, sachant en outre que ces emplois arrivent finalement avec leur financement. C'est-à-dire que ce sont des emplois qui sont financés dans le cadre de la mise en œuvre de la filière odontologie, donc on peut dire que c'est une mise à disposition d'emplois d'amorçage et puis évidemment, dès lors que les choses seront stabilisées et qu'on aura plus de lisibilité sur l'évolution de la filière odontologie, ils seront sans doute amenés à être pérennisés. Mais, pour le moment, nous avons évalué le risque et accordé des moyens temporaires sous la forme de CDD. Ça représente à peu près la moitié, le SSU et l'odontologie c'est à peu près la moitié des moyens nouveaux en termes de CDD qui sont accordés. L'autre moitié concerne des fonctions typiquement temporaires, notamment de suivi du plan de relance par exemple, avec du suivi mobilier qui s'éteindra évidemment de manière légitime lorsque les opérations immobilières prendront fin et puis, on a également, comme Fabrice l'a dit tout à l'heure, des emplois qui sont aussi dédiés, notamment, au suivi budgétaire et financier, mais pas seulement, il y a aussi des renforts temporaires qui sont amenés dans certaines scolarités surchargées. Rien de révolutionnaire par rapport à ce que nous avons fait les années précédentes.

Je vous remercie et j'attends vos éventuelles remarques ou questions.

Mme Pucéat. - Oui Virginie.

Mme Kilani.- Merci pour cette présentation. J'ai une question concernant les emplois contractuels. Là, vous nous parlez des emplois en CDD et qu'en est-il pour les CDI ?

M. Tizio.- Les CDI, effectivement cette année, il y a eu un effort qui a été porté sur la cédésation, c'est de l'ordre de la vingtaine de cédésations, je pourrai vous retrouver le chiffre exact, cédésations qui apportent évidemment une stabilité aux collègues qui en bénéficient et qui vont rentrer, je tiens à le préciser, dans les dispositions prévues par la nouvelle charte des contractuels.

Mme Kilani.- Vous nous dites qu'on privilégie les emplois titulaires, là on voit qu'on a 33 recrutements de titulaires et plus de 40 contractuels, je pense que ça va faire 44 avec les 24 CDI.

M. Tizio.- Les CDI sont des cédésations c'est-à-dire que les collègues étaient déjà là, ce n'est pas des nouveaux CDI.

Mme Kilani.- Oui mais les collègues restent contractuels et c'est loin d'être un statut de fonctionnaire. L'année dernière on avait 8 CDI, l'année d'avant 1 CDI, là on se retrouve avec 24 CDI, on est en train de créer quand même une université où on va avoir vraiment un taux de personnels précaires qui va être affolant pour nos collègues qui vont faire le même boulot que nous. Parce qu'avant les CDI on disait « oui mais il y a des emplois qui ne correspondent pas à un emploi de fonctionnaire donc nous sommes obligés d'avoir recours ». Là on voit qu'on a des CDI de secrétariat pédagogique, c'est quand même assez étonnant.

M. Tizio.- Alors figurez-vous que moi aussi, quand j'ai fait le bilan, c'est quelque chose qui m'a étonné. Je suis allé creuser et la plupart du temps, on n'a pas imposé ces CDI, et la plupart du temps ils ont été demandés a priori par les collègues eux-mêmes. Ce que je peux comprendre mais d'un autre côté le CDI répond à deux attentes. Une attente de la part des responsables de services qui, sans ce CDI auraient dû reformer un contractuel donc il y a des temps de formation qui peuvent être plus ou moins lourds selon la technicité du poste bien sûr, et puis ils répondent aussi à une demande de stabilité des collègues à laquelle j'avais tendance à répondre favorablement. Vous parlez de précarité, alors c'est vrai qu'un CDI c'est un statut qui est plus précaire qu'un statut de fonctionnaire, je suis bien d'accord avec vous, néanmoins relativement à une suite de CDD, c'est quand même, à minima bien sûr, un progrès pour les gens, ce n'est pas un progrès pour l'établissement, je reste convaincu que si on avait des assurances sur le soclage des masses État, on proposerait systématiquement des concours plutôt que des CDI.

Mme Kilani.- Oui mais il est évident que les collègues en CDD, quand on leur dit c'est soit tu restes en CDD soit on peut changer le CDD en CDI, ils vont forcément dire oui puisqu'ils se disent que c'est toujours mieux que le CDD, mais au bout du compte ça reste des collègues qui vont faire le même travail que les titulaires, surtout là sur des fonctions qui sont complètement usuelles. C'est pas du tout des spécificités et ce sont des collègues qui seront payés beaucoup moins et il y a quand même moins de protection effectivement pour ces collègues-là.

M. Tizio.- Moins, oui. Ce qui différencie un CDI d'un fonctionnaire, sur le plan salarial, c'est l'indemnitaire. Sur le plan des niveaux de recrutement et des progressions de carrières, certes la progression de carrière est plus lente pour les CDI que pour les titulaires mais désormais elle existe. Ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui puisqu'aujourd'hui c'est l'entrée en vigueur de la nouvelle charte des contractuels qui va permettre aux personnels en CDI d'évoluer dans les grilles, avec un léger retard par rapport aux titulaires. Je suis d'accord, sur le plan salarial, ce qui va les différencier, c'est le volet indemnitaire qui évidemment n'existe pas encore pour les CDI. C'est un choix que j'assume c'est-à-dire que la multiplication des CDD, pour moi, rend le travail beaucoup plus précaire que à minima d'avoir un CDI et en tout cas vu notre situation financière, on ne pouvait pas proposer mieux, tout de suite, qu'un CDI. Mieux qu'un CDI c'est un concours, même si la mise au concours, encore une fois, je considère que ça devrait être, dans un monde parfait, la seule voie d'accès aux fonctions dans l'université. Malheureusement ce n'est pas le cas, il faut nous en accommoder le mieux possible, même si je suis tout à fait d'accord, les statuts, si vous faisiez un continuum de précarité, vous avez le CDD, le CDI et le fonctionnaire qui n'ont évidemment pas le même vécu au travail.

Mme Pucéat.- Cédric Clerc.

M. Clerc.- Question ou commentaire, je ne sais pas, sur le sujet. Effectivement un CDI c'est toujours plus confortable pour un collègue qui va pouvoir peut-être emprunter, avoir plus de sécurité mais ce n'est pas la solution et le sujet mériterait d'être discuté beaucoup plus que ça, parce que j'entends, je connais des collègues qui veulent être en CDI parce qu'ils sont en contrat, en CDD depuis des années. Dans les composantes, ces collègues-là on les aime bien parce qu'ils font le taf, ils sont sympas, ils sont intégrés, ils sont bosseurs. Et donc on va leur dire « on va faire ce qu'il faut pour que vous ayez un CDI, pour que vous ayez de la stabilité ». Mais en parallèle, il ne faut pas oublier qu'on casse le statut des fonctionnaires en faisant ça et en augmentant la part des CDD, même si là on voit qu'on essaie de réduire, enfin des contractuels de manière générale, et surtout on introduit des CDI, et comme le disait Virginie, par rapport au statut c'est pas la même chose et par rapport aussi à ce que représente le statut de fonctionnaire d'État c'est pas la même chose d'être en CDI, même si les derniers gouvernements essaient de nous faire croire que ce sera bientôt pareil et on sait qu'ils appuient pour que le statut de fonctionnaire soit progressivement évincé et remplacé par des contrats de type CDI et pourquoi pas bientôt de droit privé. Donc je pense qu'il faut avoir une réflexion là-dessus, c'est sûr que c'est une stabilité pour les collègues concernés qui passent en CDI. Sur le salaire ça ne change pas grand-chose, même si la charte qui a été mise en place récemment apporte un peu, quand même, des perspectives d'évolution de carrière, mais pour le grand nombre de collègues qui sont de catégorie C ils sont quand même au SMIC. Le simple fait d'avoir une prime de 200 euros c'est pas neutre quand on est rémunéré au SMIC et le fait d'être titulaire leur permettrait d'avoir au moins ce petit plus et puis de bénéficier automatiquement de toutes les avancées que notamment les organisations syndicales tentent de négocier point par point, jour après jour, au fil des années. Donc encourager la cédésation, je suis sûr que les collègues on leur dirait « il y a un concours » peut-être qu'ils iraient, on pourrait les préparer à fond et ils iraient et tout le monde serait satisfait. Ce n'est pas une critique, je connais la situation financière de l'établissement et recruter un contractuel, alors je n'ai jamais trop fouillé l'économie qu'on fait en prenant un

contractuel avec ces histoires de CAS pension qui serait compensé, pas compensé, mais il y a forcément un volet financier pour l'établissement même si, je le redis, c'est vrai qu'on peut être tenté de vouloir céder des collègues qui font le boulot, qu'on connaît depuis des années, qui ont parfois plus d'expérience qu'un contractuel parce que leur parcours a fait qu'ils ont fait plusieurs composantes, plusieurs postes parce qu'ils cherchent à intégrer coûte que coûte l'établissement. Ce n'est pas des questions, c'est des réflexions et il faudra un jour qu'on puisse apporter des vraies solutions en préservant l'emploi des titulaires.

M. Tizio.- Je suis complètement d'accord. De toute façon, une politique qui intègre des CDI, pour moi en tout cas, ne peut pas se faire au détriment d'une politique de mise au concours. C'est-à-dire, il ne s'agit pas ici de remplacer des mises aux concours par des CDI mais pourquoi pas de faire les deux. Et à ce moment-là, effectivement la discussion peut avoir lieu sur d'éventuels critères, à savoir, dans un cas particulier, est-ce qu'il est plus facile de mettre un poste au concours ou bien est-ce qu'on doit le confier à une personne en CDI. Je suis complètement ouvert sur la discussion mais il ne s'agit surtout pas, et ça c'est un peu l'écueil quand on se lance dans la contractualisation, de privilégier le contractuel au détriment de la mise au concours. C'est la raison pour laquelle je souhaite toujours que dans nos campagnes d'emplois nous allions, certes pas suffisamment, je suis entièrement d'accord, mais nous allions toujours au-delà des seuls départs de titulaires. C'est-à-dire que nous regagnons petit à petit, alors évidemment le chemin est long, vous imaginez bien vu le nombre de contractuels relativement au nombre de titulaires dans notre maison. Je pense qu'on n'arrivera jamais à saturer complètement mais petit à petit à gagner, en termes de nombre de titulaires par rapport au nombre de contractuels. Je préférerais aussi que les efforts soient plus importants mais c'est la loi d'airain du budget qui s'impose ici.

Mme Pucéat .- Y a-t-il d'autres interventions ?

Merci Stéphane je crois qu'on a fait le tour de cette question-là qui sera reprise au CA suivant.

Le Président.- Nous avons épuisé les trois points copieux de l'ordre du jour de ce CA. Est-ce qu'il y a des questions, des observations finales que vous voudriez poser ou soulever ?

Oui Luis.

M. Le Moyne.- On a reçu un courrier pendant l'été, d'un collègue de l'ESIREM qui nous demandait de statuer sur ses problèmes. Je ne suis pas sûr que ce soit le lieu de le traiter mais quand même quand on nous écrit je pense qu'il faut en tenir compte, c'était juste pour rappeler ce courrier. Je pense que la gouvernance est plus qu'en mesure de traiter ce cas mais juste pour rappeler ce courrier.

Le Président.- Alors c'est un collègue qui rencontre des problèmes de santé, qui le placent en particulière fragilité si jamais il contracte le covid. Il demande à ce que l'établissement prenne une décision, vous avez tous reçu je crois le courrier, que l'établissement prenne une mesure générale permettant à tout collègue qui le souhaite, en tout cas après il faudrait poser les conditions, d'imposer à son public donc à ses étudiants, de porter le masque en sa présence. Nous avons déjà été confrontés à ces cas d'enseignants, d'enseignants-chercheurs qui souffrent de

problèmes de système immunitaire et ça s'est résolu de manière très simple dans le dialogue entre l'UFR, enfin le doyen, le responsable pédagogique et l'intéressé, notamment pour quelqu'un qui a un cancer. Il a été décidé qu'effectivement le risque était élevé et qu'il avait l'autorisation de faire ses cours à distance. Ça règle toutes difficultés, c'est facile et ça n'impose pas aux autres des restrictions à leur comportement. Et donc le personnel, dont on comprend sa demande et sa démarche et ça n'est pas douteux mais lorsqu'un personnel souffre d'une situation particulière, il doit aussi admettre qu'il vit dans un environnement où le nombre aspire aussi à vivre normalement et donc l'adaptation peut venir également de lui. Donc c'est la proposition qui a été faite et manifestement ça ne convient pas. Moi je pense que ça paraît tout à fait raisonnable et tout à fait viable, ça ne pose pas de difficultés. Voilà où nous en sommes.

Lionel.

M. Crognier.- C'était sur les questions plus environnementales. Est-ce que les universités ont, comme les entreprises, commencé à réfléchir des mesures plus ou moins incitatives, plus ou moins coercitives, sur la question écologique, environnement, etc. Est-ce que dans votre agenda, dans notre agenda c'est prévu, est-ce qu'on va travailler là-dessus ? Sur les rentrées STAPS on n'a pas abordé ce point, on a commencé à travailler sur la fresque du climat mais un tel retard, évidemment... On est prêt à passer à la vitesse supérieure ou pas, je ne sais pas mes collègues, il faut voir. Est-ce qu'il va y avoir un groupe de travail ou est-ce que l'État va vite venir à nous à l'entrée de l'hiver, quels sont les échos que vous avez jusqu'à maintenant ?

Le Président.- On doit baisser de 3 degrés la température des amphis en hiver. Pardon, c'était une mauvaise plaisanterie.

Plus sérieusement d'abord on a un DSG qui est consacré à ça et à la fresque du climat, mais pas seulement, qui est en cours de déploiement. Effectivement on est en retard mais c'est un retard général, pas seulement l'université de Bourgogne mais partout. On est en train de réfléchir à une proposition qui serait faite à un groupe de travail et puis à des concertations, d'une sorte de charte de bon comportement de tout le monde, alors coercitive, si on fait de la coercition il faut pouvoir contrôler et pouvoir sanctionner. Mais effectivement, de rappeler d'éteindre la lumière, d'éteindre son ordinateur quand on a fini de s'en servir, le rappel d'un certain nombre de choses, de ne pas brancher des radiateurs électriques qui consomment énormément, dans les bureaux, etc. etc. Mais en même temps on sait très bien que si les agents branchent des appareils électriques dans leur bureau c'est parce qu'ils ont froid et parce que notre système de chauffage présente des imperfections sur lesquelles il faut qu'on travaille. Je rappelle aussi qu'il y a à peu près une enveloppe globale de 40 millions d'euros avec le plan de relance qui est consacrée à des meilleures caractéristiques bâtementaires sur l'ensemble du campus, ça c'est du concret aussi mais c'est du long terme, il faut faire les travaux. Après il y a les comportements individuels, il va falloir qu'on travaille dessus et c'est un peu le sens du début de ma réponse.

Mme Pucéat.- Juste pour compléter, on a eu deux projets qui ont été acceptés et financés par l'État qui sont relatifs à ta question. Un projet qui est de déployer une rentrée climat pour sensibiliser les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année, qui va se déployer sur trois ans avec une augmentation progressive du nombre

d'étudiants fresqués. Donc là il y a une note de cadrage en préparation qui va vous être envoyée, pour vraiment lancer le processus dès cette année. Donc ça c'est déjà un élément de réponse et ensuite on a eu un autre projet, également, qui a été financé par l'État pour déployer un outil GES 1 point 5 de calcul de trace carbone à l'échelle des laboratoires, des composantes. On vient juste de recruter deux alternants, avec un peu de retard car il est extrêmement difficile, avec les grilles de salaires que l'on a, de recruter des informaticiens donc on a fait le choix plutôt de deux alternants de master qui vont développer cet outil-là avec une interface, de façon à ce que chaque composante, chaque laboratoire puisse avoir une espèce de cartographie de ses émissions de gaz à effet de serre et puisse aussi avoir sa propre stratégie parce que probablement que les postes selon les laboratoires ne vont certainement pas être peut-être au même endroit. Donc sans que ce soit coercitif, que chacun puisse, à partir de cet état des lieux, établir une stratégie qui lui est propre et qui va ensuite s'agréger au niveau de l'université. Mais ça démarre juste cette année.

M. Crognier.- Je disais coercitive parce qu'on peut très bien imaginer qu'il y ait des mesures qui viennent de plus haut qui soient elles-mêmes coercitives. C'est pour ça que c'était incitatif et/ou coercitif. C'est pour ça que j'avais employé ce terme.

Mme Fauque.- Effectivement on peut peut-être anticiper cette problématique et réfléchir à ce qu'il y ait des mesures..., des détecteurs de mouvements pour éviter que les lumières restent allumées tout le temps, faire tourner des choses qui peuvent tourner la nuit, il y a peut-être des choses à anticiper.

Le Président.- Il y a des choses qu'on fait déjà. Chaque fois qu'une ampoule grille, on la remplace par une ampoule led. Je sais qu'il y a des mousseurs qui ont été mis sur tous les robinets dans tous les sanitaires de l'université, ce qui permet de diviser la quantité d'eau qui coule par peut-être 2. Je m'avance peut-être sur ce point technique. Donc il y a déjà des dispositifs qui existent, sur lesquels on ne communique pas nécessairement, mais sans doute ces dispositifs ont-ils besoin d'être multipliés et augmentés dans leur nature et diversifiés. Je pense qu'un groupe de travail sur ça, sur les comportements individuels, sur les engagements de l'université parce que souvent on pointe du doigt les individus en disant « vous n'êtes pas très soucieux de votre environnement », etc. Il y a aussi l'institution elle-même qui doit en prendre sa part, en tout cas dans le cadre du plan de relance, c'est très clair, on a mis beaucoup d'argent et sur un certain nombre de dispositifs qui ont déjà été mis en œuvre au cours des années précédentes mais ce n'est pas suffisant, j'en suis convaincu.

Mme Pucéat.- Pour compléter il y a une commission empreinte environnementale de l'uB. Il y avait eu un appel, qui s'est mise en place l'année dernière. Elle s'est réunie deux fois avec la formation de sous-groupes pour travailler justement sur différents aspects de l'empreinte environnementale de l'uB, l'aspect biodiversité, l'aspect empreinte carbone, l'aspect communication. Elle aurait dû continuer à se réunir au 1^{er} semestre et puis avec tout le travail autour du HCERES, on a décidé de repousser à l'automne pour laisser aussi aux équipes le temps de souffler et pas multiplier les commissions. Donc elle va reprendre et c'est quelque chose qui pourrait être mobilisé dans le cadre de cette réflexion.

Peggy.

Mme Cénac.- Ce n'est pas la première fois que je fais la remarque mais par rapport à la question de Lionel, je pense que quelque chose d'important d'un point de vue d'impact environnemental, c'est notre consommation numérique et dissocier d'une part un conseil du numérique et d'autre part une commission pour l'environnement, je trouve dommage parce que c'est de plus en plus documenté et de plus chiffré mais la pollution numérique c'est quelque chose de très important et cette dimension-là, finalement questionner quel numérique on veut, quelle empreinte, quelles sont les choses..... Des écrans géants qui diffusent en permanence des choses, est-ce qu'on le veut vraiment. Il y a des questions au-delà des questions individuelles d'allumer et d'éteindre notre ordinateur, il y a des vraies questions politiques par rapport au numérique, au-delà du remplacement de matériel et du besoin de matériel mais qui sont très liées à la question environnementale et je pense que le croisement des deux on ne le fait pas suffisamment.

Le Président.- Probablement. Je souscris à ce que tu dis, je pense que ça fait partie aussi d'une réflexion globale.

Mme Pucéat.- On peut tout à fait intégrer par exemple, automatiquement, quelqu'un du conseil du numérique qui ferait le relai et travaillerait aussi avec la commission environnementale pour faire un relai entre les deux commissions qui sont déjà relativement grosses, donc on ne peut peut-être pas les joindre complètement mais faire des liens un peu plus étroits.

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, sur cette note pour l'avenir, je vous remercie pour votre participation et votre résistance, ça fait 3h30 que nous sommes là. Je vous souhaite une excellente soirée, une très, très bonne rentrée. A bientôt.

~*~*~*~*~*~

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20)

Le Président

Vincent THOMAS

